

CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES
D' ASSURANCES (CIMA)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



INSTITUT INTERNATIONAL
DES ASSURANCES (IIA)



GROUPE MACI
ASSURANCES

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDE
SUPERIEURE SPECIALISEE EN ASSURANCE (DESS-A) DE L'IIA**

THEME:

**AUDIT DE LA SOLVABILITE
DE LA MUTUELLE AGRICOLE
DE COTE D'IVOIRE
(MACI)**

PRESENTE PAR

GNIZAKO Euloge Hervé

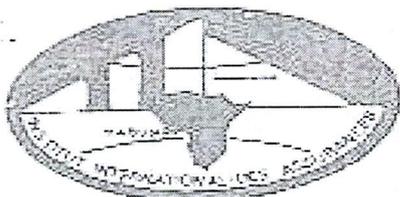
Stagiaire

16^e PROMOTION (2002-2004)

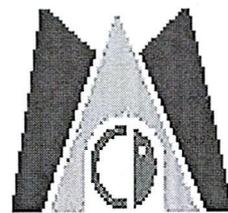
MAITRE DE STAGE

YREBE AKA

Directeur de la MACI



INSTITUT INTERNATIONAL
DES ASSURANCES (IIA)



**GROUPE MACI
ASSURANCES**

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDE
SUPERIEURE SPECIALISEE EN ASSURANCE (DESS-A) DE L'IIA

THEME:

**AUDIT DE LA SOLVABILITE
DE LA MUTUELLE AGRICOLE
DE COTE D'IVOIRE
(MACI)**

PRESENTE PAR

GNIZAKO Euloge Hervé

Stagiaire

16^e PROMOTION (2002-2004)

MAITRE DE STAGE

YREBE AKA

Directeur de la MACI

TABLE DES MATIERES

	Pages
DEDICACE	I
REMERCIEMENT	II
AVERTISSEMENT	III
INTRODUCTION.....	1
Iere : Partie : CARACTERISTIQUES GENERALES DES ASSURANCES IARD.....	4
I) Les deux grandes catégories d'assurance selon l'objet	
II) Le principe de gestion : principe indemnitaire et principe forfaitaire	
III) La différence entre les deux catégories selon la technique de gestion.....	5
IV) Quelques spécificités des assurances de dommages.....	7
V) Différence entre mutuelles et sociétés anonymes	
IIème Partie : AUDIT DE LA SOLVABILITE ECONOMIQUE.....	8
Chapitre 1 : AUDIT DE LA PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION.....	9
I) Analyse de l'activité de la MACI	
I-1) La production	
I-1-1) L'évolution du chiffre d'affaire	
I-1-2) La composition de l'activité.....	12
I-2) Les prestations.....	13
I-2-1) La sinistralité	
I-2-2) Le règlement.....	17
II) Analyse de la gestion de la MACI.....	18
II-1) Les encaissements.....	19
II-2) Les arriérés	
II-3) Les frais de gestion.....	20
II-4) Le recouvrement des créances.....	22
II-5) La réassurance.....	23
III) Analyse du résultat d'exploitation.....	28
III-1) La formation du résultat global	
III-2) La décomposition du résultat en catégorie.....	31
III-3) La décomposition du résultat par exercice de survenance.....	33
III-4) La marge technique	
III-5) L'affectation du résultat	
Conclusion	
Chapitre 2 : AUDIT DES COMPTES PUBLIES.....	35
I) L'analyse du bilan	
I-1) Définition	
I-2) Les ratios d'analyse	
II) L'analyse du compte d'exploitation générale (CEG).....	38
II-1) Définition	

II-2) Les ratios d'analyse	
III) Le compte de perte et profit.....	39
Conclusion	

Chapitre3: AUDIT DE LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET.41 DES PROVISIONS TECHNIQUES

I) Audit des provisions techniques	
I-1)) Les provisions de primes	
I-1-1) La PREC	
I-1-2) La provision pour annulation de primes.....	42
I-1-3) La provision pour risques croissants	
I-1-4) La provision pour égalisation	
I-2) Les provisions de sinistres	
I-2-1) La PSAP.....	43
I-2-2) La provision d'équilibrage.....	44
I-2-3) La provision pour participation aux excédents.....	45
I-3) Toutes autres provisions fixées par la CRCA	
I-4) Le contrôle des provisions techniques	
I-4-1) Le contrôle de la PREC	
I-4-2) Le contrôle de la PSAP	
II) Audit de la couverture des engagements réglementés.....	49
II-1) L'état C4 : montant des engagements réglementés et leur couverture	
II-2) L'état C5 : liste détaillée des placements	
II-3) L'analyse combinée des états C4 et C5.....	50
II-3-1) Les règles qui régissent les placements	
II-3-2) L'application de la règle de dispersion.....	51
II-3-3) L'application de la règle de limitation globale.....	52
II-3-4) Le ratio de couverture.....	53
Conclusion	

Chapitre 4 : AUDIT DE LA MARGE DE SOLVABILITE.....55

I) Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité	
II) Le calcul de la marge de solvabilité	
III) Le calcul du minimum de marge.....	56
III-1) La méthode des primes	
III-2) La méthode des sinistres	
IV) Le contrôle de la marge : l'état C11.....	57
Conclusion	
Conclusion générale.....	59

.ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

DEDICACE

« A ma mère, cette femme qui m'a tout donné »

REMERCIEMENTS

Je remercie d'abord et avant tout le Seigneur JESUS-CHRIST sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour. Ensuite mes sincères remerciements vont à Monsieur et Madame COULIBALY MINANHONRI ainsi qu'à Monsieur AHOA Georges, sans oublier, enfin le frère DJAHOU Massamba; ces personnes dont l'aide m'a été particulièrement précieuse. Je prie que DIEU leur rende au centuple tous les services qu'elles ont bien voulu m'apporter.

AVERTISSEMENT

Nous apportons dans ce mémoire une analyse à partir d'un œil extérieur; nous ne sommes donc pas responsables de l'absence de certaines données indispensables, ni même de quelques erreurs que certains documents peuvent contenir. De plus eu égard au contexte de restructuration dans lequel la MACI est plongée au moment de la rédaction de ce mémoire la recherche des données n'était pas aisée, en conséquence nous apportons nos analyses dans la limite des données à notre disposition.

Par ailleurs nous n'avons pas dérogé à l'emploi de certains termes devenus communs dans le jargon des assureurs de la zone CIMA ; On retrouvera par exemple: code CIMA, la branche auto...

Il faut signaler que le rapport d'activité 2003 du marché ivoirien n'étant pas encore disponible, nous nous sommes basés sur celui de 2002 ; Ce qui ne change pas dans le fond nos conclusions car les résultats du marché de ces dernières années sont sensiblement les mêmes.

Il faut également noter que dans ce mémoire nous n'avons pas trouvé utile, de souvent recopier les articles du code CIMA. C'est pourquoi il est conseillé à tout lecteur non averti de se munir du dit code afin d'avoir une compréhension aisée de nos analyses.

INTRODUCTION

Le professeur HEMARD a défini l'assurance comme « *une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime ou la cotisation), pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques les compense conformément aux lois de la statistique.* » Cette définition à formulation juridique peut être rendue beaucoup plus accessible par le constat d'Elisabeth 1^{re} d'Angleterre qui dit : « *grâce à l'assurance la perte pèse légèrement sur beaucoup plutôt que lourdement sur peu.* » Ainsi définie l'assurance joue un double rôle :

-Un rôle social qui découle du principe même de l'activité de l'assureur qui est la protection des personnes et des biens contre les coups du sort.

-Un rôle économique qui provient de la garantie que l'assureur accorde aux investisseurs, et de son propre rôle d'investisseur des fonds qu'il a en gestion.

Pour que l'assureur puisse remplir ces deux rôles il lui faut disposer de moyens financiers solides. Or, il arrive que les aléas des risques couverts causent de réelles difficultés même aux assureurs de bonne foi. En effet :

-les tarifs sont fixés à l'avance, avant la connaissance du prix de revient (c'est l'inversion du cycle de production) : il se peut que les prévisions de dépenses sur les sinistres (nombre, coût, appréciation du préjudice par les tribunaux au jour du jugement et non à la date de l'accident) et sur les frais généraux (hausse des salaires, augmentation du nombre de salariés...) même les plus raisonnables soient dépassées ;

-certains éléments d'actif peuvent subir des dépréciations importantes du fait de diverses circonstances économiques ou monétaires : baisse boursière, annulation de certaines créances, défaillance d'un réassureur, perte de change...

Les conséquences de l'inversion du cycle de production, la dépréciation de certains éléments d'actif et des erreurs de gestion peuvent mettre l'assureur dans l'incapacité à faire face à ses engagements pris vis-à-vis des assurés et souscripteurs de contrats d'assurance ou même vis-à-vis de ses propres employés et mandataires en ce qui concerne le

payement des salaires et des commissions : c'est l'insolvabilité, qui constitue d'ailleurs une des raisons fondamentales du contrôle de l'Etat sur les compagnies d'assurance.

Il importe donc pour l'assureur, de procéder au contrôle et à la surveillance de son activité, à la gestion de ses fonds pour qu'à tout moment, il puisse être capable d'honorer ses engagements qu'il a pris et de faire de bons résultats à même de rémunérer conséquemment ceux qui ont décidé d'apporter leurs capitaux à la création de l'entreprise d'assurance et ainsi de continuer à jouer son rôle économique et social : c'est le sens de l'audit.

La question de fond au cœur de notre travail sera la suivante : l'activité de l'assureur telle que les indicateurs le montrent, la gestion de ses fonds et les résultats obtenus répondent-ils aux normes de gestion prescrites par le code des assurances et permettent-ils à l'assureur de faire face au volume de ses engagements dans les règles qu'exige le métier ?

Pour répondre à cette interrogation nous mènerons nos analyses autour du système de solvabilité des entreprises d'assurance basé sur trois piliers à savoir :

- La bonne évaluation des provisions techniques
- La couverture des engagements réglementés par des actifs sûrs, liquides et rentables
- Une marge de solvabilité suffisante.

Ces trois piliers ne sont pas indépendants dans la gestion quotidienne d'une société d'assurance. Ils dépendent d'un ensemble de facteurs. Ce qui nous oblige à les traiter dans une démarche globale :

Dans une première partie, nous traiterons des généralités sur les assurances IARD : cela afin de préciser notre champ de travail

La deuxième partie qui sera consacrée à l'audit de la solvabilité économique, est composée de quatre chapitres

- Le premier chapitre traitera de l'audit de la performance de la société à travers son activité et la gestion des fonds qui en découlent.
- Le deuxième chapitre portera sur l'audit des comptes publiés.

- Le troisième chapitre sera consacré à l'audit de la couverture des engagements réglementés et des provisions techniques.

-Enfin le quatrième chapitre se penchera sur l'audit de la marge de solvabilité et répondra à la question de savoir si l'assureur a fait des réserves lui permettant d'être solvable si les premiers dispositifs de la solvabilité ne répondent pas.

I^{ère} PARTIE: CARACTERISTIQUES GENERALES D'UNE SOCIETE IARD

Il s'agira ici de traiter de la généralité sur les assurances IARD par opposition aux assurances de personnes pour mieux saisir le champ d'intervention qu'impose le libellé de notre thème.

On peut établir la différence entre les catégories d'assurance selon trois critères :

- L'objet
- Le principe de gestion
- La technique de gestion

I) LES DEUX GRANDES CATEGORIES D'ASSURANCE SELON L'OBJET

Les assurances telles qu'elles se présentent aujourd'hui se subdivisent en deux grandes catégories à savoir les assurances de personnes et les assurances de dommages appelées aussi assurances IARD (Incendies, Accidents, Risques Divers.)

Les assurances de dommages garantissent les biens de l'assuré et les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Elles s'opposent aux assurances de personnes qui ont pour but de garantir la personne dans son intégrité physique dans l'éventualité d'un décès à une date donnée ou dans ses chances de survie.

Les assurances de personnes se subdivisent principalement en trois classes, à savoir :

- les assurances contre les dommages corporels
- les assurances maladie ou assurance santé
- les assurances sur la vie

Quant aux assurances de dommages elles se subdivisent en assurance de choses et en assurance de responsabilité civile.

II) LE PRINCIPE DE GESTION : LE PRINCIPE INDEMNITAIRE ET LE PRINCIPE FORFAITAIRE.

Dans les assurances de dommages l'indemnité due par l'assureur a pour

but de réparer le préjudice subi par la victime et ne peut en aucun cas dépasser la valeur assurée au moment de la souscription : on dit que ces assurances obéissent au principe indemnitaire. La formulation la plus fréquente qui définit ce principe est : *«les assurances ne peuvent être source d'enrichissement sans cause »*

Dans les assurances de personnes, les sommes versées en cas de sinistre sont connues d'avance et fixées à la souscription du contrat : on dit que ces assurances sont soumises au principe forfaitaire. L'assureur payera les sommes forfaitaires prévues au contrat qui n'ont pas pour but de réparer le préjudice subi.

Cependant, on notera que l'assurance contre les accidents corporels et les assurances maladie bien qu'étant des assurances de personnes sont soumises au principe indemnitaire lorsque les garanties de l'assureur se limitent uniquement au remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation engagés par l'assuré à la suite d'un accident ou d'une maladie. En effet le remboursement de frais médicaux n'est pas forfaitaire : Il exige une justification des dépenses effectuées.

III) LA DIFFERENCE ENTRE LES DEUX CATEGORIES SELON LA TECHNIQUE DE GESTION

Il existe deux techniques de gestion en matière d'assurance :

On a premièrement la gestion en répartition : dans ce système l'assureur ne fait que répartir entre les assurés victimes de sinistres la masse des primes versées par l'ensemble des membres de la mutualité qui la constituent et qu'il gère. En d'autres termes les primes versées par tous les assurés en début d'année vont servir à indemniser les sinistres survenus dans l'année en cours. Ainsi les assurés non sinistrés au cours de l'année d'assurance auront perdu leurs primes au profit des assurés sinistrés qui eux auront perçu les sommes supérieures aux primes qu'ils auront versées. Les assurances gérées par cette technique sont caractérisées par leur courte durée généralement limitée à l'année civile avec possibilité de reconduction d'année en année, la probabilité de réalisation des risques inhérents à ces assurances varie très peu dans le temps.

En second lieu, on a les assurances gérées en capitalisation : dans ce système de gestion, il n'y a pas une véritable mutualisation des risques. Ici l'assureur met de côté une partie de la prime qui est capitalisée selon les

techniques des mathématiques financières (intérêts composés) et qui sert à constituer le capital garanti prévu au contrat. L'assuré se voit donc accorder un capital en fonction des seules primes individuelles qu'il a versées à l'assureur et qui ont été mises en réserve et affectées à sa seule personne. L'assuré n'est pas forcément appelé à perdre le capital qu'il a versé en cas de non-réalisation du sinistre. Les assurances gérées en capitalisation sont caractérisées par leur longue durée, la probabilité de réalisation des risques est très variable dans le temps.

Si en assurance de dommages la technique de gestion est uniquement la répartition en assurance de personnes, les deux types de gestion sont utilisés selon la nature du risque. Ainsi on a : la police individuelle accident et l'assurance maladie qui sont gérées en répartition et les assurances sur la vie qui sont gérées en capitalisation.

Par ailleurs on note que la technique de gestion (capitalisation ou répartition) constitue en même temps un clivage institutionnel entre les compagnies d'assurance en zone CIMA. Ainsi une compagnie d'assurance ne peut pratiquer à la fois les branches gérées en répartition et les branches gérées en capitalisation (sauf s'il s'agit de risques accessoires). C'est le principe de la spécialisation des compagnies d'assurance (article 326 du code CIMA). On a le tableau récapitulatif suivant :

Objets	Assurance de dommages (assurance du patrimoine)		Assurances des personnes (assurance de la personne même de l'assuré)			
Subdivisions	Assurance de chose (assurance de la responsabilité de l'assureur)	Assurance de la responsabilité civile (assurance de la responsabilité de l'assuré)	Dommage corporel		Assurance sur la vie	
			Individuelle accident	Assurance maladie ou assurance santé	Assurance en cas de vie	Assurance en cas de décès
Principes	Indemnitaire	Indemnitaire	Forfaitaire indemnitaire	Forfaitaire indemnitaire	Forfaitaire	
Techniques de gestion	Répartition	Répartition	Répartition		capitalisation	

IV) QUELQUES SPECIFICITES DES ASSURANCES DE DOMMAGES

* La règle proportionnelle

Cette règle est appliquée lorsque le montant assuré est inférieur à la valeur totale des existences. Les sinistres sont réglés dans la proportion existante entre la valeur assurée et la valeur totale des existences sauf pour ce qui est des assurances au premier risque absolu qui sont conclues avec dérogation à la règle proportionnelle des capitaux.

* La subrogation de l'assureur contre le tiers responsable.

En assurance de dommages contrairement aux assurances de personnes, l'assureur peut après avoir indemnisé l'assuré conformément aux dispositions contractuelles, se retourner contre le tiers responsable du sinistre afin de récupérer les sommes versées.

* l'impossibilité de cumuler les assurances

Contrairement aux assurances de personnes où le caractère forfaitaire permet le cumul de plusieurs assurances pour un même risque ; en assurance de dommages le principe indemnitaire n'est pas compatible avec un tel cumul.

V) DIFFERENCE ENTRE MUTUELLE ET SOCIETE ANONYME

Sans rentrer dans les détails on dira que les compagnies d'assurance se présentent toujours sous la forme soit d'une société anonyme soit d'une mutuelle. Les différences de fond qui en ressortent sont :

-Contrairement aux sociétés anonymes qui ont un but lucratif et dans lesquelles les affaires appartiennent seulement aux actionnaires, les mutuelles ont un objet non commercial et les assurés y ont une double casquette d'assuré et de propriétaire des affaires.

-Un fonds d'établissement de 300 millions est nécessaire pour la formation d'une mutuelle alors qu'un capital social de 500 millions est exigé pour les sociétés anonymes.

Une fois ces différences établies, notre travail portera exclusivement sur les assurances IARD dont plusieurs branches sont exploitées par la MACI, cette mutuelle dont nous examinerons maintenant la solvabilité économique.

IIème Partie : AUDIT DE LA SOLVABILITE ECONOMIQUE

La solvabilité économique se définit comme la capacité de l'assureur à faire face à ses engagements de toute sorte notamment les engagements pris vis-à-vis des assurés (provisions techniques), des employés et mandataires ; et d'avoir les moyens de continuer son exploitation. Cela ne peut s'apercevoir qu'en faisant :

- Une analyse minutieuse des performances déjà dégagées par l'exploitation car le volume de l'activité est intimement lié à la solvabilité de l'entreprise
- Un examen critique des comptes et états statistiques car ils sont le reflet du niveau économique de la société
- Surtout l'audit des piliers de la solvabilité mentionnés plus haut

CHAPITRE 1 : AUDIT DE LA PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION

I) ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité d'une société d'assurance découle de la définition donnée plus haut en introduction. Elle consiste selon J. YEATMAN, pour l'assureur de dommages, en l'organisation rationnelle d'une mutualité de personnes soumises à l'éventualité de la réalisation d'un même risque qui, par leurs contributions financières, permettent l'indemnisation des dommages subis par ceux d'entre eux qui sont effectivement frappés par ce risque. Et comme cette activité est caractérisée par l'inversion du cycle de production, sa maîtrise à travers la production, les prestations et le résultat d'exploitation, est indispensable si l'assureur veut faire des bénéfices.

I-1) La production

L'analyse de la production de la MACI s'appréciera à travers l'évolution du chiffre d'affaires et la composition de l'activité.

I-1-1) l'évolution du chiffre d'affaires

Il existe trois facteurs responsables de la variation des primes émises. Il s'agit de l'inflation, le réajustement tarifaire, la souscription de contrats

Soit le tableau suivant fait sur la base de l'état C1 en annexe n°4

Primes émises	2001		2002		2003	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Accident & Maladie	1107853211		903530995	-18,44%	727133144	-19,52%
Incendie&Dom. Aux biens	356491370		445440903	24,95%	162816449	-63,45%
Automobile	1227588321		1201400482	-2,13%	1284748211	+6,94%
Transport	4993178		51045535	922,3%	15575893	-69,48%
R.C générale	16320039		15076026	-7,62%	12838087	-14,84%
TOTAL	2731246119		2616493941	-4,20%	2203111784	-15,80 %

Cette entreprise enregistre des chutes presque généralisées des chiffres d'affaires dans toutes les branches de 2001 à 2003. Il n'y a que l'automobile qui fait en 2003 une légère hausse de 6,94% quand l'incendie et le transport connaissent en 2002 des bonds extraordinaires respectivement de 24,95% et de 922,3% avant de chuter gravement en 2003. Le chiffre d'affaires global connaît une baisse depuis 2001. Cette baisse s'aggrave en passant de -4,20% en 2002 à -15,80% en 2003.

***Effet de l'inflation (taux=3% d'après l'institut des statistiques)**

En 2003 on a : $\text{chiffre d'affaires}/1,03 = 2203111784/1,03 = 2138943480$ qui est le chiffre d'affaires réel. L'évolution est alors de : $2138943480 - 2616493941 / 2616493941 = -18,25\%$. On constate une aggravation de l'évolution du chiffre d'affaires car la baisse est passée de -15,80% à -18,25%. L'inflation est responsable d'un gonflement du chiffre d'affaires de l'ordre de $2203111784 - 2138943480 = 64168304$

***Effet de la variation du nombre de contrats**

La détermination des causes des chutes des différents chiffres d'affaires nécessite un regard sur le tableau suivant: (sur base de l'annexe n°12.)

Exercices	2001		2002		2003	
	nombres	évolution	nombre	évolution	nombres	évolution
Accident et Maladie	1433		1853	29,31%	1291	-30,33%
Incendie et Dom. Aux biens	448		469	4,70%	370	-21,11%
Automobile	12970		17232	32,86%	11442	-33,60%
Transport	---	---	----	---	316	---
R.C générale	154		169	9,70%	119	-29,59%
TOTAL	(15005)		(19554)		13538	

En 2002 on constate une augmentation générale du nombre de contrats dans toutes les branches, avec un accent particulier en automobile (+32,83%) et en accident et maladie (29,31%)

Par contre en 2003 il y a une diminution générale du nombre d'affaires avec cette fois des baisses singulièrement importantes en R.C générale et dans les deux branches sus mentionnées

Au total la baisse du chiffre d'affaires global en 2003 s'explique techniquement par la baisse du nombre de contrats (il n'y a pas eu parallèlement la souscription de gros contrats) dans les branches les plus importantes en émission et en nombre de contrats:

-L'automobile (58,32 % des émissions et 84,52% des contrats) connaît une baisse de 33,60% du nombre de contrats ;

-La branche accident et Maladie (33% des émissions et 9,54% des contrats) connaît une baisse de 30,33% du nombre de contrats ;

Mais de façon beaucoup plus concrète on remarque qu'au 31 décembre 2003, le montant des émissions de la MACI, nettes d'annulation s'élève à 2203111784 FCFA contre 2616493941FCFA en 2002 soit une perte du chiffre d'affaires de 413382157FCFA, représentant 15,80%. Cette régression des émissions s'explique par :

-Les résiliations de portefeuilles entiers ou partiels, de certains sociétaires qui non seulement n'ont pas reconduit leurs polices en 2003, mais ont surtout fait des résiliations sur les exercices antérieurs. Ces

résiliations se sont traduites par une perte de 313180509FCFA du chiffre d'affaires d'après le rapport d'activité de la compagnie. Et cela s'explique en partie par la situation de guerre qui a coupé le pays en deux, entraînant de facto la perte des clients situés dans la partie Nord.

- Le manque d'agressivité commerciale.
- Un environnement économique morose.

Comme on peut le constater plus haut dans le tableau comparatif des primes émises des portefeuilles de 2001 à 2003, toutes les branches sont en chute du chiffre d'affaires en 2003 à l'exception de l'automobile qui connaît une légère hausse de 6,94% malgré une diminution de 33,60% du nombre de contrats. Cela s'explique par :

- La souscription de quelques gros contrats alors que beaucoup de petits contrats sortaient du portefeuille.

- Le nettoyage du portefeuille c'est-à-dire la résiliation des contrats à tacite reconduction dont les souscripteurs n'existent plus ainsi que des contrats systématiquement sinistrés.

- Une sélection rigoureuse des risques (et par conséquent plus restrictive)

- Le durcissement des conditions de souscription des garanties bris de glaces et vol, garanties habituellement très sinistrées en automobile

I-1-2) La composition de l'activité

Un autre élément d'analyse est l'évolution des parts de marché dans chaque catégorie de la société d'assurance. La part de 2 à 3% du marché global qu'occupe la MACI se subdivise comme suit :

Primes Emises	2001		2002		2003	
Branches	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Auto	1227588321	45,24%	1201400482	46%	1284748211	58,32%
Acc & Mal	1107653211	41%	903530995	34,53%	727133144	33%
Inc & Dom	356491370	13,14%	445440903	17,02%	162816449	7,4%
R.C gle	16320039	0,6%	15076026	0,6%	12838087	0,6%
Transpt	4993178	0,2%	51045535	2,32%	15575893	0,71%
Total	2713246119	100%	2616493941	2%	2203111784	100%

L

Les émissions de primes à la MACI sont prédominées par deux branches (automobile & maladie et accident) avec une particulière prépondérance de l'automobile (qui continue de se développer: de 45,24% en 2001 à 58,32% des parts des primes en 2003) tout comme d'ailleurs sur l'ensemble du marché (38,33%). Mais la branche accident et maladie voit sa part se réduire en passant de 41% en 2001 à 33% en 2003.

Pour conclure sur cette partie il faut dire que la baisse de 15,80% des émissions de la MACI est particulièrement inquiétante car, même s'il y a une baisse sur le marché global des assurances, elle n'est que de 0,8%.

Par ailleurs il est à retenir que l'analyse du chiffre d'affaires est extrêmement importante car la marge de solvabilité minimale réglementaire augmente proportionnellement au chiffre d'affaires. On s'en aperçoit dans cette formule :

(Min de Marge=20% primes émises × ratio de réassurance)

Au total la production s'analyse à travers l'évolution des émissions et à travers la composition de l'activité. Mais l'activité de l'assureur c'est aussi et surtout les prestations offertes aux assurés

I-2) Les prestations

Certains auteurs pensent et à juste titre que "le rôle de l'assureur c'est de payer les sinistres" par conséquent le règlement des sinistres reste un élément incontournable dans l'analyse de l'activité de l'assureur. L'analyse des prestations de la MACI passe par celle de la sinistralité et des règlements.

I-2-1) la sinistralité

Le sinistre est au cœur des opérations d'assurance. Une attention particulière doit donc être accordée à ce secteur. Il est indispensable (pour avoir la maîtrise de la sinistralité) qu'un inventaire permanent des sinistres soit tenu et dont le but sera de faire apparaître en tout temps une évaluation des engagements sinistres de l'assureur (avec un dossier par sinistre et par garantie) et ainsi de justifier la PSAP. L'inventaire permanent doit fournir par catégorie (ou par garantie par exemple) et de façon globale :

- les sinistres déclarés
- les sinistres réglés définitivement
- les recours à exercer
- les dossiers en cours
- les recours encaissés
- les réouvertures de dossiers

De façon plus concrète, la maîtrise de la sinistralité passe par le contrôle de la fréquence, du coût moyen des sinistres et par l'analyse du rapport s/p (sinistres à primes).

a) La fréquence des sinistres

La fréquence moyenne des sinistres est obtenue en divisant le nombre total des sinistres de l'exercice par le nombre moyen des contrats en cours durant cet exercice (demi-somme du nombre de contrats à l'ouverture et à la clôture de l'exercice). On renseignera le tableau suivant pour suivre l'évolution de la fréquence par branche exploitée par la compagnie.

BRANCHES		2001	2002	2003
Automobile	Nbre de sinistres (1)	865	865	365
	Nbre de contrats (2)	7782	10339	11442
	Fréquence : (1)/(2)	11,12%	8,4%	3,19%
Accident et maladie	Nbre de sinistres	614	632	
	Nbre de contrats	1433	1853	1191
	Fréquence : (1)/(2)	42,85%	34,11%	
Incendie & Autres dommages	Nbre de sinistres	45	27	17
	Nbre de contrats	448	469	370
	Fréquence :(1)/(2)	10,04%	5,8%	4,59%
R.C générale	Nbre de sinistres	6	6	2
	Nbre de contrats	154	169	119
	Fréquence :(1)/(2)	4%	3,6%	1,7%
Transports	Nbre de sinistres	---	---	0
	Nbre de contrats	---	---	316
	Fréquence :(1)/(2)	---	---	0

La baisse de la fréquence des sinistres constatée sur le tableau dans toutes les branches ne peut s'expliquer par une augmentation de bonnes affaires bien sélectionnées puisqu'on a vu plus haut que le nombre de contrats est en chute; mais plutôt par une baisse du nombre de sinistres grâce à des mesures de prévention, bien comprises par des assurés eux-mêmes moralisés par des franchises conséquentes. Et Dans ce cas l'assureur n'a pas d'inquiétude particulière à se faire.

Il faut cependant prendre garde à la fréquence un peu élevée dans la branche accident et maladie, surtout en maladie qui est généralement une branche d'appel et presque toujours déficitaire.

b) Le coût moyen

Le coût moyen s'obtient par le rapport de la charge totale des

sinistres nets de recours et du nombre de sinistres survenus dans l'exercice. Il faut entendre par charge totale de sinistres, la somme des montants des sinistres y compris les frais de règlement c'est-à-dire les frais d'expertise, les frais judiciaires...plus la variation de la PSAP. Le suivi du coût moyen requiert un regard sur le tableau suivant :

Coût Moyen/Branche	2001	2002	2003
Automobile	439045,94	38468,30	381801,1
Accident & Maladie	631722,71	1161573,33	
Incendie & Dom	1464764,51	1284827,26	9594005,47
R.C générale	---	19105,5	229448,5
Transport	---	---	---
C.M général	383648	502916,2	---

Sur ce tableau on peut remarquer une augmentation générale exagérée du coût moyen en 2003. Cette augmentation s'accompagne d'une baisse du nombre de sinistres dans pratiquement toutes les branches sur la même période. On peut penser qu'en plus de l'effet de l'inflation, l'instauration des franchises est à l'origine de cette hausse. En effet l'existence des franchises amène souvent les assurés à ne déclarer que les sinistres graves.

Dans ce cas un accent particulier sera mis sur la lutte contre la fraude et la limitation des garanties dans lesquelles l'assureur est particulièrement mis à contribution.

c) Le taux de sinistres à primes (s/p)

Le s/p constitue dans notre évolution le troisième élément d'analyse de la sinistralité.

Ce rapport s/p qui constitue l'objet principal du tableau F du C10B se calcule par année de survenance de la façon suivante :

Paiements cumulés des exercices antérieurs

+ Paiements de l'exercice

+ Provisions au 31 décembre

- Cumul des recours encaissés

- Estimation des recours restants à encaisser

= charge totale des sinistres nette de recours (S) (1)

Le dénominateur correspond aux primes acquises et c'est ce montant qui figure au tableau A du C10B. Il se calcule comme suit :

Primes émises nettes d'annulations au cours de l'exercice d'inventaire (il convient d'en exclure les primes au titre des exercices antérieurs)

+ Fraction des primes non courues à la fin de l'année précédente

- Fraction des primes non courues à la fin de l'exercice inventorié (à reporter sur l'exercice suivant)

= primes acquises (P) (2)

(1)/(2) nous donne le rapport s/p.

Le suivi de son évolution au cours de l'exploitation est particulièrement important car ce rapport renseigne sur l'adéquation du tarif à la sinistralité et sur le résultat technique. Ce tableau suivant permet d'en suivre l'évolution :

* Sur la base de la fiche technique

	2001	2002	2003
Taux de sinistres à primes (s/p)	21%	30%	40%

Dans ce tableau on remarque une augmentation de 10 points chaque année. Si cette l'augmentation du S/P reste dans des proportions encore maîtrisables son évolution pose cependant problème. En effet, cette hausse du S/P est le résultat de la conjugaison de deux facteurs : l'augmentation du coût moyen des sinistres (la charge des sinistres est donc en hausse) et la baisse des primes acquises (ce que corrobore le tableau sur le chiffre d'affaires qui montre effectivement une baisse des émissions).

Les solutions les plus pertinentes dans ce cas restent l'augmentation du chiffre d'affaires à coût constant ou le relèvement des tarifs au risque

de perdre certains clients.

Après cette analyse sur la sinistralité voyons comment apprécier la situation de l'entreprise à travers le règlement des sinistres.

I-2-2) Le règlement

C'est la mise en œuvre des promesses faites par l'assureur dans le contrat. L'élément fondamental qui permet de juger la qualité des règlements effectués par une société est : la cadence des règlements.

a) le service rendu aux assurés

Le service rendu aux assurés sera d'autant meilleur que la cadence de règlement est relativement rapide. A part la catégorie RC où les règlements traînent en longueur à cause de la recherche des responsabilités et/ou de l'attente de la consolidation pour les dommages corporels, le règlement et le paiement ne devraient plus attendre dès qu'il est établi que l'assureur est en risque. Ainsi pour mesurer le nombre d'années nécessaires pour que les sinistres en suspens à la fin de l'année soient réglés, il suffit d'interpréter le tableau suivant

**Tableau fait sur la base de la fiche technique de l'annexe n°11*

	2001	2002	2003
PSAP/Sinistres payés	2,53	2,20	5,3

En 2001 et en 2002, la MACI réglait les sinistres en suspens à la clôture de ces exercices en un peu plus de deux ans, mais en fin 2003 les sinistres mettront plus de cinq ans pour être réglés. La baisse du chiffre d'affaires et le taux important des impayés sont responsables de cette situation. Il s'agit là d'une augmentation (de 2,2 à 5,3 ans) très dangereuse qui créera des désagréments aux sociétaires.

b) Les problèmes de trésorerie

Autant la cadence des règlements permet de juger de la qualité du service rendu aux assurés autant elle permet de se faire une idée sur la trésorerie de l'entreprise le ratio PSAP/SINISTRES PAYES =5,2 en fin 2003, traduit la réalité d'une trésorerie tendue. Il faut alors vérifier si la société respecte :

- la couverture des engagements réglementés prescrits par le code en son article 335-1-6 sur les liquidités (l'état C4 de 2003 montre effectivement que les liquidités sont à 7,25% alors que le minimum réglementaire est de 10% des engagements réglementés) ;

- les normes de bonne gestion concernant la qualité des encaissements: les arriérés=presque deux fois le chiffre d'affaires (créances sur assurés et agents =186,63% des primes émises.)

Il s'agit là de mauvais résultats qui corroborent le quotient élevé du ratio *PSAP/SINISTRES PAYES*, toutes choses qui traduisent une tension de trésorerie dont la conséquence directe sera ressentie par les assurés par le paiement tardifs des sinistres.

La MACI a des problèmes de trésorerie qui l'empêchent de régler rapidement les sinistres à cause des impayés et d'une politique de placements excessifs dans l'immobilier. En effet la MACI a des placements en immobiliers particulièrement importants (157,33% des engagements réglementés)

Le rapport *montant de la liquidité/montant des frais de gestion* permet d'apprécier le niveau de la liquidité.

Pour la MACI ce ratio s'élève à $446534727/1809828389=25\%$ ce qui correspond à une trésorerie relativement normale (car $20\% < 25\% < 80\%$), mais ce pourcentage est quand même très inférieur à 80%. Ce qui veut dire que malgré les difficultés de la MACI à faire de bons encaissements et à couvrir ses engagements réglementés en ce qui concerne les liquidités, sa trésorerie peut encore mais difficilement permettre de faire face à ses frais de gestions. C'est pourquoi des efforts doivent être faits pour augmenter les liquidités notamment en cédant certains placements immobiliers.

Après le diagnostic de l'activité de l'assureur il convient maintenant d'analyser la gestion de la société.

II) ANALYSE DE LA GESTION DE LA MACI

Les deux ressources principales de l'assureur sont les primes et les produits financiers. Elles doivent lui permettre de faire face à ses engagements et à engranger des bénéfices à même de conduire à une rémunération conséquente du capital et au renforcement de ses fonds propres tout en maîtrisant ses dépenses, les encaissements et les arriérés.

II-1) les encaissements

Une fois le juste prix (c'est-à-dire la prime) bien évalué et le produit vendu, il faut que l'encaissement de cette prime suive. Pour contrôler le niveau des encaissements, il convient de se renseigner sur l'état des annulations par rapport aux primes émises :

**Sur la base du C9*

Annulations	2000	2001	2002	2003
En % des P.E	24,64%	14,31%	19,77%	29,44%
% du marché	5,4%	4,1%	4,8%	-

Comme on peut le constater aisément sur ce tableau, les annulations sont extrêmement forte à la MACI. Elles sont même en nette progression. Elles traduisent un niveau d'encaissement relativement faible et par conséquent un chiffre d'affaires réel relativement bas.

II-2) Les arriérés

Le tableau suivant montre l'ampleur des arriérés à la MACI :

**Sur la base du C9*

Arriérés	2001	2002	2003
En % P.E	74,40%	124,11%	127,23%

Ces chiffres sont tellement excessifs et en nette progression qu'on pourrait simplement dire qu'à la MACI les arriérés de primes constituent un réel problème de développement. Les impayés créent par leur importance une tension de trésorerie avec toutes les conséquences qui s'y attachent. Ils correspondent en réalité à un préfinancement de la couverture offerte aux assurés.

Cet épineux problème des arriérés provient de l'inapplication des dispositions du code CIMA qui dispose en son article 13 : « La prise d'effet du contrat est subordonné au paiement de la prime. » Donc la prime est payable d'avance.

Quatre (4) solutions majeures s'imposent pour résoudre le crucial problème des impayés :

1-L'arrêt immédiat des ventes à crédit ce qui peut se traduire à court terme par une baisse du chiffre d'affaires mais cette baisse correspondrait à la réalité de l'activité de la compagnie. Tout impayé doit être justifié et une sanction frapperait tout salarié qui vendrait à crédit.

2-Accorder des tacites reconductions beaucoup plus étudiées et à la tête du client. Il ne sera accordé de tacite reconduction qu'aux clients sûrs, car très souvent les compagnies ont procédé à la reconduction de certains contrats dont les souscripteurs n'existent plus.

3-Procéder à l'annulation des primes après un délai conséquent qui tient compte des habitudes du marché.

4-Le recouvrement forcé des primes arriérées.

La qualité de la gestion d'une société s'appréhende non seulement comme nous l'avons vu par la gestion des sinistres, dans le chapitre sur le s/p, par la gestion de la prime de façon générale comme nous venons de le voir ci-dessus, mais aussi par la maîtrise des frais de gestion.

II-2) Les frais de gestion

L'équation à laquelle les assureurs sont confrontés est la gestion de la mutualité des risques assurés au coût le plus bas, tout en maintenant un service de qualité aux clients. C'est une condition indispensable à la réalisation de résultats meilleurs. Autrement l'assureur ne pourra que puiser sur ses fonds propres pour équilibrer son compte administratif si les frais de gestion trop lourds entraînent un résultat d'exploitation déficitaire. La maîtrise des frais de gestion est donc indispensable et constitue un élément de gestion qualitative d'une compagnie d'assurance. Il faut alors suivre l'évolution de ces frais dans le tableau suivant :

Exercices	2001		2002		2003	
	montant	Evolution	montant	Evolution	montant	Evolution
Frais de gestion	2092026412		1906515371	-9%	1808828389	-5.12%

On remarque une légère régression des frais généraux mais le seul suivi de l'évolution des frais de gestion ne suffit pas pour avoir une lecture claire de la situation d'une entreprise par rapport à la maîtrise qu'elle a de ses frais de gestion, Il faut en plus avoir le poids de ces frais de gestion par rapport aux primes ainsi que celui de chaque composante des frais généraux. Il faut pour cela examiner le tableau suivant :

Natures	2001	2002	2003
Frais de personnel /primes émises	35.25%	31.11%	34.34%
TFSE/Primes émises	10.73%	9.84%	15.07%
FDG/Primes émises	13.34%	12.14%	13.46%
Dotations divers/primes émises	11.6%	14.01%	15.7%
Autres frais généraux/primes émises	6.73%	5.8%	3.6%
Ristournes	0.04%	0.92%	2.24%
Total	77.14%	73.8%	84.39%

Le constat est clair dans ce tableau : les frais généraux sont extrêmement élevés avec la composante la plus importante, les frais de personnel. Même quand on retire des frais généraux les dotations qui constituent des sommes d'argent restant à la disposition de l'entreprise, ils restent toujours élevés (66.09% en 2001 ; 59.78% en 2002 ; 68.70% en 2003) par rapport au taux de frais généraux du marché qui est de 34.46%. On peut conclure que la société ne maîtrise pas ses frais de fonctionnement puisque parallèlement à cette augmentation démesurée, les primes sont en baisse.

Il est donc clair que les frais généraux sont l'un des plus importants facteurs parmi ceux qui contribuent à la réalisation de mauvais résultats à la MACI surtout la composante frais de personnel (34,34%) dû à un nombre pléthorique d'employés (161 employés là où la moyenne du marché est de 39)

La meilleure façon de réduire dans ce cas le ratio frais généraux/cotisations est d'accroître le chiffre d'affaires à coûts constants

Mais le risque ici est d'affaiblir la sélection et de détériorer le ratio s/p. il convient dans tous les cas de veiller à éviter les duplications des tâches par exemple l'ouverture d'un même dossier de sinistre chez l'agent, au bureau régional de l'assureur et au siège.

Cette situation des frais généraux constitue presque un détournement du rôle de l'assureur. En effet en 2003 pendant que 73,98% des primes nettes d'annulation et de cession servent à payer les frais généraux, seulement 22% sont consacrées au paiement des sinistres.

II-4) Le recouvrement des créances

Il est très important pour la liquidité de la trésorerie et dans la réalisation d'un bon résultat d'exploitation, car si une société n'obtient pas le paiement effectif de ses débiteurs, elle sera obligée à un moment donné de puiser dans ses fonds propres pour faire face à ses engagements normalement destinés à être couverts par les créances recouvrées. Il est donc indispensable qu'une compagnie d'assurance, ait une politique de recouvrement conséquente de manière à rentrer dans ses fonds aux différentes échéances fixées dans les différents contrats. D'ailleurs l'orthodoxie financière juge qu'un niveau maximal de 20% des créances sur les assurés et agents par rapport aux primes émises correspond à une compagnie bien gérée. A l'inverse lorsque le ratio dépasse 50%, il recouvre vraisemblablement une partie d'arriérés de primes irrécouvrables qui doivent être provisionnées ou à défaut annulées par la compagnie. Le tableau suivant renseigne sur l'état des créances de la MACI.

Créance sur...	2001		2002		2003	
	montant	% primes	montant	% primes	montant	% primes
Réassureurs et coassureurs	1083592791	40%	1075299718	41.10%	1159112591	52,61%
Assurés et agent	3458755073	127.48%	3693623489	141.2%	411698182	186,63%
Etat	11985644	0.44%	18386856	0.7%	26685930	1,21%
Débiteurs divers	1521800214	56.09%	1388059892	53.05%	1923723969	87, .32%
Total des créances	6076133722	223.94%	6175369955	236.02%	3521220672	159,83%

On estime que pour une société en situation normale, les montants des créances sur l'Etat, les actionnaires ou les débiteurs divers doivent rester marginaux.

Mais à la lecture de ce tableau, si les prêts sur l'Etat, le personnel, les actionnaires sont inexistantes ou marginaux, il n'en est pas de même pour les prêts sur les débiteurs divers qui sont très importants et atteignent même 87,32% des primes émises en 2003; ce qui oblige la MACI à faire des provisions de 838.028.899fcfa, augmentant ainsi les charges de l'entreprise.

Par ailleurs le montant des créances sur agents et assurés est trop important. Ces créances sont même en nette progression: de 127,48% en 2001 à 186,63% en 2003 (ce qui veut dire que si toutes ces créances avaient été payées le chiffre d'affaires aurait presque doublé en 2003). Cette situation recouvre en réalité un montant élevé de primes impayées qui doivent être provisionnée ou à défaut annulées.

Les créances totales même si elles ont connu une relative diminution en 2003, elles restent toujours très élevées. Des efforts de recouvrement doivent être faits.

Il est important de noter que le recouvrement des créances est aussi important que l'exercice des recours. Le droit que le code CIMA donne en son article 42, à chaque assureur doit lui permettre de rentrer dans ses fonds par l'exercice effectif des recours. La CIRA (Convention d'Indemnisation Rapide des Assurés) va dans le sens de l'article 42 pour faciliter les échanges entre assureurs dans le cadre des règlements des sinistres.

Un autre facteur extrêmement important dans la gestion de la société d'assurance outre les arriérés, les frais de gestion, le recouvrement des créances, les recours; est la réassurance.

II-5) La réassurance

Le Manuel international des assurances de J. Yeatman définit la réassurance comme étant l'assurance des assureurs; une opération par laquelle une société d'assurance (la cédante) transfère moyennant une somme convenue une partie des risques qu'elle a pris en charge à une autre société (le réassureur). Elle a pour but de faciliter la composition et la gestion de la mutualité des risques gérés par l'assureur. Il lui assigne quatre (4) fonctions :

- L'accroissement du plein de souscription de l'assureur.
- La protection contre les écarts de la probabilité
- L'homogénéisation des retenues nettes
- La facilité des trésoreries

C'est donc sous ces quatre angles que l'entreprise doit constamment analyser ses résultats de réassurance. Tout traité de réassurance ne permettant pas à la cédante de répondre à ces critères doit être immédiatement revu.

Pour tirer une conclusion sur la qualité de la réassurance pratiquée par la MACI, il suffit d'analyser les taux de cession des primes et des sinistres, des commissions de réassurance et le résultat de réassurance. L'objectif ici est de déceler une éventuelle insuffisance de réassurance.

a) Le taux de cession des primes

Branches	Taux de cession des primes		
	2001	2002	2003
R.C Auto	6.20%	4%	4%
Accident	2.07%	0.43%	0.33%
Incendie et Dom.	4.63%	4%	4%
Transports	0.09%	0.08%	0.02%
R.C générale	0.36%	0.04%	0.04%

On remarque que de 2001 à 2003 dans toutes les branches (l'auto et l'incendie restant constant de 2002 à 2003) il y a une baisse des taux de cession de primes ce qui est synonyme de changement de plan de réassurance. Dans ce cas deux raisons pourraient l'expliquer :

La difficulté de l'entreprise à trouver un réassureur du fait de mauvais résultat, doublée d'une volonté d'augmenter sa rétention sur les branches jugées rentables de manière à améliorer le résultat d'exploitation.

Les branches les plus fortement réassurées sont l'automobile et l'incendie, par contre la mutuelle doit faire attention à la R.C générale

(faiblement réassurée) compte tenu du changement constant de la jurisprudence en la matière.

b) Le taux de cession des sinistres

Branches	Taux de cession des sinistres		
	2001	2002	2003
R.C Automobile	2.4%	1.21%	10.55%
Accident	0%	0%	0%
Incendie	0%	0.6%	1.24%
Transports	13.45%	0%	0%

* aucune cession en R.C

Il n'y a pratiquement que l'automobile qui met véritablement à contribution les réassureurs. C'est évidemment la branche la plus réassurée. Par ailleurs l'assureur n'a pas encore de gros sinistres en R.C générale qui fassent intervenir ses réassureurs.

c) La commission de réassurance

De même que l'assureur paie à ses apporteurs d'affaires (agents et courtiers) des commissions, les réassureurs versent aux cédantes des commissions de réassurance lesquelles constituent la contrepartie des frais d'acquisition et de gestion des contrats. On en déduit que :

Lorsque le taux de commissions de réassurance (TC) par rapport aux primes cédées est supérieur au taux de frais de gestion et d'acquisition (FG) la cédante réalise un bénéfice sur les commissions. Dans le cas contraire (TC < FG) elle réalise des pertes ou un sinistre de commissions. On peut encore le formaliser comme suit :

$$\frac{\text{Commission de réassurance}}{\text{Primes cédées}} - \frac{\text{frais acquisition et gestion}}{\text{Primes émises}} \begin{matrix} > 0 \text{ Bénéfice} \\ < 0 \text{ perte} \end{matrix}$$

Le cas de la MACI se présente comme suit (sur la base des comptes d'exploitation générale de 2001 à 2003)

	2001	2002	2003
Commission de réassurance	53951074	27078562	22685625
Primes cédées	222647578	111135516	188509148
Le rapport (1)	0,24	0,24	0,12
Frais généraux	2039069593	1903609981	1836434775
Primes émises	2713246119	2616493941	2203111784
Le rapport (2)	0,75	0,73	0,83%
(1) – (2)	-0,51	-0,49	-0,71

Sur les trois années les plus récentes la mutuelle réalise des sinistres de commissions. Cela n'est pas un bon signe car cette situation signifie que l'assureur dépense beaucoup plus à l'acquisition et la gestion des risques qu'il cède en partie, qu'il n'en est rémunéré par ses réassureurs. Cette situation est simplement due au manque de maîtrise de ses frais de gestion par la mutuelle.

Il faut par ailleurs noter que le taux des commissions reçues par la cédante évolue en fonction de ses résultats sur le marché. Plus elle fera de bons résultats plus les commissions reçues iront à la hausse. Par contre le taux aura une tendance baissière si la compagnie fait de plus en plus de mauvais résultats au fur des années. Bien sûr il ne faut pas perdre de vue que cette vision à changer depuis le 11 septembre 2001, car après les attentats de New York les réassureurs cherchent à se rattraper notamment sur le marché africain

d) Le résultat de réassurance

Le résultat technique de réassurance =

Les commissions de réassurance + sinistres cédés – primes cédées.

Soit le ratio suivant:(il permet d'apprécier le ratio précédent)

-sinistres à la charge des réassureurs – commissions + primes acquises aux réassureurs/primes brutes

Soit le tableau suivant

Résultat de réassurance	2001	2002	2003
Les résultats techniques de réassurance	-13702795	-38586395	-102119063
En % des primes acquises aux réassurances	-6,16%	-33,20%	-54,19%
P.Acq aux Réass-Sin Cédés-Cion réass/P.E	4,93%	1,70%	4,63%

La première ligne (en montants absolus) et la deuxième ligne (en montants relatifs) du tableau montrent que la mutuelle fait des pertes sur toute la période. C'est à dire que la MACI cède plus de primes qu'elle ne reçoit de prestations et de commissions de la part des réassureurs. Et ces pertes sont en nette augmentation: On passe de -6,16 % en 2001 à -54,19% en 2003. Cela est signe d'une mauvaise réassurance.

La dernière ligne nous montre que cette mauvaise réassurance entraîne une perte d'exploitation mais son incidence n'est pas très forte. Par exemple en 2003, 4,63% du chiffre d'affaires de la MACI reviennent aux réassureurs et cela sans contrepartie aucune. C'est une perte sèche pour la mutuelle.

Quelques ratios permettent de suivre l'évolution ou de connaître l'état de la réassurance :

$$\text{Le ratio de cession} = \text{primes cédées/primes émises} = 188509148/2203111784=8,56\%$$

Cette mutuelle n'a vraiment pas la propension à la forte réassurance.

$$\frac{\text{Sinistres à la charge des réassureurs}}{\text{Sinistres bruts}}$$

$$= 113409306/832962514=13,6\%$$

Les réassureurs ne prennent en charge que 13,6% des sinistres tandis qu'ils perçoivent 8,56% des primes émises.

*le taux de conservation des sinistres =

$$\frac{\text{Charges de sinistres nettes de cession}}{\text{Charges brutes sinistres}}$$

$719553208/832962514=86,4\%$ La MACI a la charge de la plupart de ses sinistres, d'ailleurs comme elle en conserve presque toutes les primes.

Il convient de noter sur ce chapitre que le programme de réassurance est susceptible d'être inadaptée à la MACI, mais il aurait fallu raisonner sur 5 ans en incluant la nature des risques (gros ou petit) pour conclure définitivement sur le plan de réassurance, mais les données ne sont pas disponibles.

III) Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat est un élément important dans le dispositif de la solvabilité d'une société d'assurance. Une société qui fait des pertes sur une période plus ou moins longue verra sa solvabilité remise en cause ; car une perte s'explique le plus simplement par l'importance des charges par rapport aux produits et par conséquent l'exploitant puisera dans ses fonds propres pour faire face à ses charges.

L'analyse du résultat d'exploitation de la compagnie doit avoir pour objectif de vérifier l'origine de sa rentabilité et de mesurer ainsi la solidité de son exploitation : il s'agira par exemple de savoir si le résultat positif résulte de l'exploitation de base (saine tarification des risques par une prime pure suffisante) ou de savoir la contribution du solde de réassurance, des produits financiers...

Par ailleurs il convient également dans l'analyse du résultat de s'interroger sur l'homogénéité de la rentabilité par catégorie de risques. Pour être pertinente, l'analyse devra être à la fois verticale (on décomposera le résultat global d'exploitation, brut et net de réassurance, par catégorie) et horizontale (on décomposera le résultat par exercice de survenance).

III-1) La formation du résultat global

Le résultat d'une compagnie d'assurance émane de trois sources :

- le cœur de l'activité, c'est-à-dire l'exploitation de l'assurance (résultat technique)
- la gestion financière des actifs détenus en représentation des engagements (résultat financier)
- les autres opérations souvent de nature exceptionnelle et qui ne

représentent jamais une part significative du résultat. Elles recouvrent des profits et des pertes de change, liés aux fluctuations relatives des monnaies, ainsi que des profits et pertes sur exercice antérieurs induits par les opérations non techniques (constitution de provisions diverses, recettes de toutes natures...).

Le résultat de la MACI au 31/12/2003 tiré du compte d'exploitation est :

- **Résultat technique (1^{ère} source)**

Compte technique

	{	Cotisations et accessoires (nets d'annulation et de cession de rétrocession): 2014602636
+ Recettes	{	+/- Variation des provisions de primes : - 121.758.169
	{	+ Participation bénéficiaire : 2565022
	{	Prestations et frais de l'exercice : + 445.885.558
- Dépenses	{	+/- Variation des provisions de sinistres : + 273.667.650
	{	+ Autres charges et Ristournes : + 1.836.434.775
<hr/>		
		= Résultat technique : -660578494

- **Le résultat financier (2^{ème} source)**

Compte financier

+ Produits :	{	Produits des placements : 220996924
	{	et autres produits
- Charges :	{	Charges des placements : + 126.840.492
<hr/>		
		= Résultat financier + 94156432

- **La troisième source**

Produits accessoires : + 2.348.500

$$\text{Résultat global} = \text{résultat technique} + \text{résultat financier} = -660578494 + 94156432 + (2348500) = -564073562$$

Ce découpage permet d'apprécier la part de chaque composante dans la formation du résultat global. Il est clair qu'en assurance le résultat technique représente la part la plus importante. L'objet réel de cette décomposition réside dans cette interrogation : Dans quelle mesure le résultat financier équilibre le résultat d'exploitation ?

Pour répondre à cette question, il convient de présenter les différents résultats ci-dessus sous une forme relative

$$\text{Charge des sinistres/Primes acquises} = 35,83\% \quad (\text{S/PA})$$

$$\text{Autres charges + ristournes/Primes émises} = (\text{Chargement/PE}) = 1.836.434.775 / 2.203.111.784 = 83,36\%$$

$$\text{Produits financiers nets de charges/Primes émises} = (\text{PF/PE}) = 94156432 / 2.203.111.784 = 4,27\%$$

On a : $\text{S/P} + \text{Chargement/PE} - \text{PF/PE} = 35,83\% + 83,36\% - 4,27\% = 114,92\%$
soit un déficit de $100\% - 114,92\% = -14,92\%$ (nous n'avons pas tenu compte des produits accessoires et de la participation bénéficiaire)

On remarque clairement pour la MACI que les pertes massives de 19,19% sont réduites par un excédent financier de 4,27%

Le résultat peut encore être perfectionné en ôtant des frais généraux les dotations aux amortissements puisqu'elles constituent des sommes d'argent qui restent à la disposition de l'entreprise.

On aurait alors dans ce cas : $35,83\% + 67,67\% - 4,27\% = 99,23\%$ En procédant ainsi on aboutit à un excédent de $100\% - 99,23\% = 0,77\%$. Cela veut dire que si l'on agit de façon rigoureuse sur les frais généraux les résultats de l'entreprise peuvent considérablement s'améliorer. Le mouvement de départ volontaire actuellement en cours est une solution mais il faut ajouter à cela la réduction du niveau de vie de l'ensemble des travailleurs et même de la mutuelle.

III-2) La décomposition du résultat global par catégorie

Elle permet de connaître la contribution de chaque catégorie à la réalisation du résultat global (c'est l'objet de l'état C1). Ainsi l'on peut savoir :

- les branches excédentaires ou déficitaires
- s'il y a des subventions croisées entre catégories.
- les résultats techniques avant réassurance pour chaque catégorie ;
- par l'intermédiaire du solde de réassurance, le résultat des cessions par catégorie. On analysera à ce sujet le tableau suivant :

Les ratios	Auto	Acc et Mal	Incendie	Transpt	R.C gle
Sinistres/P.A	34,81%	62,82%	104,55%	2,45%	0,44%
ristournes/PE	2,24%	2,24%	2,24%	2,24%	2,24%
Autres charges/PE	78,91%	82,28%	85,27%	81,57%	10,06%
Total charge	115,96%	147,34%	192,06%	86,26%	12,74%
Comm Réass+Sin Réass/P.E	2,6%	0%	1,33%	0%	0%
P. cédées/P.E	4%	0,33%	4%	0,23%	0,04%
Incidence de la réassurance	-1,4%	-0,33%	-2,67%	-0,23%	-0,04%
P.Financiers/P.E	(-)3%	(-)0,5%	(-)0,3%	0%	(-)0,13%
RESULTATS	114,36%	147,17%	194,43%	86,49%	12,65%

En regardant les résultats bruts d'exploitation on se rend compte de ce que seulement le transport et la R.C sont excédentaires (malgré le taux de frais généraux élevé en transport), mais leurs bons résultats ne suffiront pas à rétablir l'équilibre global à cause des déficits particulièrement importants des branches auto, incendie et, accident et

maladie. Dans ces dernières branches les mauvais résultats sont dus aux frais généraux gravement élevés partout et au S/P qui a dérapé en incendie et, en accident et maladie ; en plus des mauvais résultats de la réassurance dans toutes les branches.

Les résultats d'exploitation nets par catégorie resteront dans la même veine malgré la bonne incidence des produits financiers.

Il y a donc compensation entre les branches transport et R.C (bénéficiaires) et les autres branches, mais leur apport ne suffira pas à ramener l'équilibre global.

Considérons les statistiques du marché (Rapport 2002):

Les ratios	Auto	Acc & mal	Incendie	Transpt	R,C gle
S/P	51,68%	76,46%	40,91%	33,39%	37,32%
Com/PE	15,55%	12,56%	16,09%	12,78%	14,20%
FG/PE	45,23%	30,87%	24,92%	23,29%	31,41%
Total Charge	112,46%	119,89%	81,92%	69,46%	82,93%
S, Réass+comm.réa ss /PE	0,4%	0,87%	5,43%	1,94%	0,57%
P, cédées/PE	1,52%	1,33%	12,77%	3,83%	1,72%
Incd Réass	-1,12%	-0,46%	-7,34%	-1,89%	-1,15%
P, Fin/PE	2.22%	0.3%	0.72%	0.42%	0.6%
TOTAL	111,36%	120,05%	88,53%	70,93%	83,48%

Comparer aux résultats du marché, ceux de la MACI sont foncièrement mauvais à l'exception de la branche R.C générale. Les branches les plus gravement déficitaires (comparaison faite avec le marché) sont l'incendie (194,43% contre 88,53%) et l'accident et maladie (147,17% contre 118,67%)

Encore une fois les frais généraux élevés dans toutes les branches (sauf en R.C générale) sont responsables des mauvais résultats obtenus par la MACI.

Par ailleurs la mutuelle fait de bons résultats avec les produits financiers.

III-3) La décomposition du résultat comptable par exercice de survenance

Le résultat que l'on observe dans le compte d'exploitation tient à des facteurs souvent pluriannuels (les PSAP, les primes notamment) Et selon que leur évaluation pêche par excès ou par défaut, le résultat de l'année se trouve minoré ou majoré, les écarts de réalisation pouvant augmenter ou amputer les résultats des exercices ultérieurs. Malheureusement l'état C10B qui permet une telle analyse n'a pas été réalisé par la MACI en 2003.

III-4) La marge technique

Le rapport d'activité de 2003 de la MACI retrace bien la situation de la marge technique comme suit :

Exercice comptable	Cotisations acquises nettes de cessions	Charge de sinistres nets de cessions	Marge technique	% par rapport aux cotisations acquises
2003	1892844467	719533208	1173291259	61,99%
2002	2457946108	825333060	1632613048	66,42%
Variation	-565101641	-105779852	-459321789	
%	-22,99%	-12,82%	-28,13%	

Le résultat technique de 2003 est en baisse de 28,13% par rapport à 2002 avec un montant de 1173291259F CFA en 2003 contre 1632613048F CFA. L'écart de 459321789F CFA s'explique par la baisse du chiffre d'affaires de 2003

Les taux élevés de la marge technique (66,42% en 2002 et 61,99% en 2003) prouvent que les tarifs appliqués sont encore bons.

III-5) L'affectation du résultat

Le résultat de l'entreprise est partagé entre les assurés, les mutualistes, les salariés et l'état, une partie étant toute fois réservée à l'autofinancement (dotations aux fonds propres) ce qui renforce la solvabilité de l'entreprise.

Toutes les analyses qui précèdent nous permettent de dire que les

affaires de la MACI sont en réelle diminution. Cette baisse explique techniquement l'augmentation du S/P en plus du coût moyen en hausse. Et parallèlement, la situation de la trésorerie ne permet pas de régler rapidement les sinistres à cause du taux élevé des impayés et de certains placements excessifs. Toutes choses qui exposent la compagnie et ses sociétaires à de réelles difficultés remettant ainsi en cause la qualité des performances de la mutuelle. Mais à ce niveau on ne peut conclure sur la solvabilité économique de cette entreprise. Il nous faut faire l'audit des comptes publiés.

Chapitre 2 : AUDIT DES COMPTES PUBLIES

I-) Analyse du bilan

I-1) Définition

On définit généralement le bilan comme étant un tableau récapitulatif de la situation patrimoniale d'une entreprise à une date donnée.

Le bilan publié par les sociétés d'assurance et destiné aux autorités de contrôle, au fisc, aux organes de gestion de l'entreprise et au public est un bilan annuel reflétant l'état exact des avoirs et des engagements de la compagnie au dernier jour de l'exercice légal qui est sauf exception, le 31 décembre de chaque année. (Art 403 code CIMA.)

I-2) Les ratios d'analyse

L'analyse du bilan passe d'abord par la comparaison du résultat de l'entreprise (Résultat = Passif - Actif) au résultat global du marché : la MACI totalise une perte de 13,80% du total du bilan alors que celle du marché est de 1,16%. Il s'agit donc d'un mauvais résultat.

Le deuxième axe d'analyse du bilan consiste à comparer les grandes masses du bilan de l'entreprise à celles du bilan global du marché que l'on prend comme norme. Considérons le bilan suivant :

Bilan des grandes masses de la MACI au 31/12/2003 (annexe n°1)

ACTIF Montant en % du total au bilan	PASSIF Montant en % du total au bilan
Frais d'établissement 0,05%	Capitaux propres 51,07%
Valeurs immobilisées 57,73% dont placement 26,73%	dettes à long et moyen terme 3,31%
Part des réassureurs dans les PT 2,20%	-dont Valeurs remises par les réassureurs 2,20%
Valeurs réalisables et disponibles 26,21%	Provisions techniques 18,28% (PREC : 1,74%)
-dont agents et assurés 6,98%	Dettes à court terme 27,34%
Dont banque et caisse 3,06%	
Perte 13,80%	Bénéfice 0%

Ce bilan est complètement atypique :

Contrairement au constat habituellement fait dans les sociétés d'assurances pour lesquelles les fonds propres sont faibles, 10% au plus (ils ne sont pas le gage des créanciers) la MACI a des fonds propres hors norme (51,07%);

-Par contre les provisions techniques qui constituent le gage des créanciers (ici les assurés) et qui d'ordinaire est le poste le plus important au passif (entre 60 et 80%) ne représentent que 18,28% du total du passif.

-Les valeurs immobilisées, contrepartie des provisions techniques à l'actif valent le double de ces provisions

Ce bilan des grandes masses de la MACI est à comparer au bilan référence qui n'est rien d'autre que le bilan des grandes masses du marché global IARD.

Bilan au 30/12/02 du marché ivoirien

ACTIF	PASSIF
Frais d'établissement 0,07%	Capitaux propres 14,49%
Placements et valeurs immobilisées 39,73%	Dette à long et moyen terme 7,89%
Part des réassureurs dans les PT 8,05%	Provisions techniques (PT) 50,30%
Créance/ agent & assuré 24,7%	Dette à Court Terme 27,32%
Liquidité 9,39%	
Divers 16,91%	
Perte 1,16%	Bénéfice 0%

Il ressort donc de la comparaison que la MACI possède des valeurs pour 57,73% du total du bilan. Ce qui est un bon résultat puisque largement supérieur à la moyenne qui est de 39,73%.

Les provisions techniques (PT) de cette compagnie sont de 18,28% contre 50,31% du total du bilan du marché. Il doit y avoir un problème d'évaluation des PT. Ces PT doivent être représentées à l'actif par des valeurs, des espèces et des créances sur agents ou assurés de moins d'un

an, dans la limite de 30% des provisions pour risques en cours

Valeurs immobilisées. 26,73%

+Espèces en banque et caisse3,06%

+Créance sur agents et assurés (limitées à 30% de 1,74%) 0.52%

Total placements30,31%%

Les placements sont de 30,31% contre 18,28% de provisions techniques. Les placements couvrent les engagements (P.T)

Dépôt des réassureurs/PT à la charge des réassureurs= $321610549/321610549=1$

Malgré le décalage dans le temps entre le calcul des engagements à la charge des réassureurs et la couverture par ceux-ci de ces engagements, cette mutuelle a ses réassureurs parfaitement couverts. Ce qui est du reste une opération extraordinaire.

Le troisième axe de l'analyse du bilan reste le calcul de quelques ratios de la compagnie à comparer avec les ratios du bilan de référence.

*capitaux propres/total bilan = 51,07% contre 14,49% dans le bilan de référence

Il y a une très forte consistance de ce ratio à la MACI puisque généralement ce ratio est faible en assurance, car les capitaux propres ne sont pas le gage des assurés.

*capitaux propres/provisions techniques = 279,45% contre 14,49% dans le bilan de référence.

Cela signifie que pour la MACI, si elle faisait une erreur de gestion notamment dans l'évaluation des provisions techniques, les assurés disposent d'une garantie supplémentaire de 279,45% des provisions techniques contre 14,49% pour l'ensemble du marché pour être couverts. Ce qui est du reste une bonne chose, car en théorie le ratio capitaux propres/PT ne devrait pas être inférieur au seuil d'alerte de 10 à 11%

*Réserves/capitaux propres nets d'actifs fictifs =98,31%

La partie la plus importante des fonds propres provient des réserves. Ce qui est normale et cela fait penser que la compagnie a fait

des reports de bénéfices importants au cours des exercices précédents.

Il faut par ailleurs constater le taux extrêmement élevé des créances sur agents et assurés qui ont été provisionnées ou amorties. Cette entreprise qui a des difficultés de trésorerie est obligée de faire face à des charges aussi importantes, elles-mêmes résultat d'une politique de production et de gestion caractérisée par :

- l'assurance à crédit
- un service de recouvrement laxiste
- une politique légère d'annulation de primes

Le bilan est un élément essentiel dans l'appréciation de l'activité d'une entreprise. Mais pour tirer des conclusions plus précises pour lesquelles les détails importants sont indispensables, il faut joindre à l'analyse du bilan celle du compte d'exploitation générale (CEG)

II) Analyse du Compte d'Exploitation Générale(CEG) annexe n°2

II-1) Définition

Le CEG permet de comptabiliser tous les mouvements intervenus dans les postes du bilan et toutes les opérations réalisées par une entreprise au cours d'une période donnée : un mois, un trimestre, une année... Il permet de vérifier si l'activité de la société est rentable et, par comparaison avec les comptes des périodes précédentes, si la situation est en progrès et conforme au budget arrêté par les dirigeants.

II-2) Les ratios d'analyse

Comme dans le cas du bilan, il s'agit pour analyser le compte d'exploitation de le comparer à celui de l'ensemble du marché qui est le compte de référence

Les ratios	Moyenne société IARD	MACI
S/P	44,23%	40%
ristournes/P.E nettes d'ann.	13,14%	2,24%
Frais généraux/P.E nettes d'ann.	34,46%	82,15%
TOTAL DES CHARGES HORS REASSURANCE	91,83%	124,39%
Primes cédées/Primes émises	22,28%	8,56%
Sinistres cédés+com Réass/Primes émises	8,74%	3,92%
INCIDENCE DE LA REASSURANCE	+13,54%	+4,64%
Produits financiers/primes émises	-4,3%	-4,4%
TOTAL	101,07%	124,63%

La lecture de ces ratios fait ressortir pour la société MACI des taux de S/P, de ristournes beaucoup moins élevés par rapport à la moyenne du marché. Mais le taux particulièrement élevé des frais généraux et la mauvaise incidence de la réassurance poussent l'entreprise dans un déséquilibre important relativement amoindri par l'incidence positive des produits financiers. Il est clair ici que les frais généraux doivent être revus de manière à les corriger rapidement.

Il ressort de la comparaison avec les résultats du marché que, les produits financiers malgré les charges de placement particulièrement élevées, sont dans la norme du marché. La réassurance quant à elle, a été défavorable cette année 2003 à la MACI qui a cédé beaucoup plus de primes qu'elle n'a reçu de prestations et de commissions de la part des réassureurs.

III) Le compte général de perte et profit ou compte de résultat (annexe n°3)

Ce compte tel que présenté à l'annexe n°3 ne présente aucun intérêt particulier dans notre analyse.

L'audit des comptes publiés ressort que la MACI est une mutuelle qui a des difficultés de deux ordres :

-Sur l'établissement des comptes et des états : Il apparaît que certains états importants pour l'analyse de la situation de la compagnie ne sont pas établis. D'autres par contre sont réalisés mais ils manquent

souvent de cohérence entre eux et sont quelques fois truffés d'erreurs de comptabilisation.

-Sur l'état de la gestion de la compagnie : la MACI enregistre un résultat déficitaire important de l'ordre de 13,80% en 2003 alors que d'ordinaire les pertes de l'ensemble du marché varient entre 1 et 2% du total du bilan. Le pourcentage de 18,28% présage d'une mauvaise évaluation des provisions techniques. Quant aux frais généraux ils constituent avec la mauvaise incidence de la réassurance les pesanteurs qui dégradent systématiquement le résultat d'exploitation. Les produits financiers qui restent bons par rapport à ceux du marché ne permettent pas de résorber le déséquilibre.

La situation de l'entreprise pourrait être alarmante si elle n'a pas une marge de solvabilité suffisante ainsi qu'une couverture conséquente de ses engagements réglementés dont il faut examiner l'élément essentiel c'est-à-dire les provisions techniques pour savoir si le taux de 18,28 % du bilan est réaliste.

Chapitre 3 : AUDIT DE LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET DES PROVISIONS TECHNIQUES

I) AUDIT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Avant de procéder à l'audit des provisions techniques qui constituent l'essentiel des engagements de l'assureur il convient de les énumérer

I-1) Les Provisions de primes (article 334-8 du code CIMA)

I-1-1) La PREC : provision pour risques en cours

C'est la plus importante d'entre les provisions de primes. Elle trouve sa définition à l'article 334-9 et les modalités de calculs à l'article 334-10 du code CIMA. Son rôle est de couvrir les risques en cours et les frais généraux afférents, pour chacun des contrats à cotisations payables d'avance à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou le terme fixé par le contrat. (Art 334-9)

Il existe deux méthodes de calcul de la PREC :

-La méthode des 36% (article 334-10)

$PREC = 36\%$ des primes annuelles payables d'avance nettes d'annulation

-La méthode prorata temporis ou méthode des 1/24

Dans cette méthode on considère que toutes les primes sont émises en milieux de mois. Ce qui permet de reporter sur l'exercice suivant au prorata temporis les portions de primes qui dépassent l'exercice en cours. Et la PREC est égale à 72% des primes à reporter. Il s'agit là d'un minimum de PREC

En définitive on retiendra comme PREC minimum le montant le plus élevé des deux méthodes.

I-1-2) La Provision pour annulation de primes

Il s'agit d'une estimation basée sur la statistique des annulations

des années précédentes, destinée à prendre en compte les annulations probables sur les primes arrivées à la fin d'un exercice. Le calcul de cette provision se fera par catégorie.

La provision pour annulation ne figure pas parmi les provisions énumérées par l'article 334.8 du code CIMA. Il n'y a donc pas de règles particulières pour déterminer son montant : seule l'expérience de la société (ou celle du marché si la société est nouvelle), permettra de tenir compte des annulations effectives.

En tout état de cause, la méthode retenue, pour être proche de la réalité, devrait :

- tenir compte à la fois de l'ancienneté des arriérés des primes : plus une quittance est ancienne, moins elle a de chance d'être recouvrée.
- tenir compte du taux de commissions: les commissions sont dues après encaissement.
- Intégrer le taux de réassurance : la réassurance intervient après encaissement
- Intégrer la part des primes reportées.
- Tenir compte du taux de taxes sur les contrats d'assurance : les taxes sont dues après encaissement.

I-1-3) La Provision pour risques croissants

Cette provision concerne les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

I-1-4) La Provision pour égalisation

Elle permet de faire face aux charges liées à l'assurance des gros risques tels que les risques atomiques, les risques spatiaux...

I-2) Les provisions de sinistres (article 334-8)

I-2-1) La PSAP : Provision Pour Sinistres à Payer

Cette provision est définie à l'article 334-8 au point 3.

Il existe un délai plus ou moins long entre la date de survenance d'un sinistre et son paiement par la société. Elle paye un certain nombre de sinistres au cours de l'exercice. Mais en fin d'exercice il reste des sinistres à payer. Ces sinistres peuvent s'appréhender sous trois formes :

- Les sinistres réglés mais restant à payer c'est à dire que du point de vue administratif ils sont évalués quant à leur montant mais ils restent à être payés effectivement

- les sinistres non réglés, c'est-à-dire qu'ils sont survenus et la compagnie en a connaissance mais en ignore le montant à payer : ils feront l'objet d'une évaluation.

- Les sinistres non connus, c'est-à-dire la société n'en a même pas connaissance, ils font l'objet d'une estimation par rapport à l'expérience de la société ou celle du marché.

La PSAP se calcule (hors réassurance et recours éventuels) par catégorie et par exercice de survenance.

Il existe 4 méthodes d'évaluation de cette provision. Mais celle qui est réglementaire c'est la méthode dossier par dossier (article 334-12, alinéa 1)

Le dernier alinéa du même article prévoit cependant l'utilisation des méthodes statistiques avec l'accord de la CRCA, pour l'estimation des sinistres survenus au cours des deux derniers exercices.

* La méthode des dossiers par dossiers

C'est une méthode prospective qui consiste à évaluer le coût de chacun des dossiers au mieux d'une manière prudente en fonction des informations disponibles. C'est la méthode réglementaire et qui est utilisée par la MACI.

* La méthode des coûts moyens

C'est une méthode qui sert à évaluer la provision de sinistres à constituer (pour les sinistres survenus) au cours de l'exercice inventorié. Elle consiste à estimer la charge des sinistres de cet exercice en multipliant le nombre estimé des sinistres survenus par leur coût moyen estimé. En retranchant les paiements déjà effectués, on en déduira la provision recherchée.

*La méthode forfaitaire

Elle s'applique surtout aux deux derniers exercices. C'est l'application de la formule suivante qui donne un minimum de PSAP à constituer : $PSAP \text{ minimum} = 1,05 [\text{Primes acquises} - \text{commissions} - \text{frais généraux} - \text{sinistres déjà payés se rattachant à l'exercice}]$

Le montant entre crochets est multiplier par 1,05 pour tenir compte des frais généraux (Art 334-13)

*La méthode de la cadence de règlement

Il s'agit d'une méthode rétrospective qui cherche à dégager sur une période donnée, les pourcentages des sommes payées après un an, deux ans, ... , n années au titre des sinistres d'un exercice déterminé. Ces pourcentages appliqués aux paiements de chaque exercice de survenance permettent de déduire une estimation du montant des sinistres à payer

Si la méthode dossiers par dossiers est la méthode réglementaire, il est cependant permis en pratique d'utiliser les autres méthodes. En définitive l'assureur devra retenir la méthode qui conduit à un résultat prudent, car en réalité les méthodes que nous venons de voir conduisent à un minimum légal.

Par ailleurs il est important pour l'assureur d'avoir un œil vigilant sur les provisions à la charge des réassureurs, pour s'assurer qu'elles sont bien évaluées

I-2-2) La provision d'équilibrage

C'est une "super provision" destinée à prendre en compte des risques exceptionnels dont on considère qu'ils ne sont pas pris en compte dans les provisions précédemment décrites. Dans la hiérarchie des marges de prudence destinées à protéger les assurés, elle intervient après les provisions techniques classiques mais avant la marge de solvabilité.

Elle est alimentée catégorie par catégorie, par une partie de l'excédent technique net de cession, jusqu'à atteindre un certain pourcentage de la moyenne des cinq dernières primes annuelles.

I-2-3) La provision pour participation aux excédents en IARD.

On la retrouve dans certains contrats de responsabilité civile.

I-3) Toutes autres provisions techniques qui peuvent être

fixées par la commission de contrôle des assurances.

I-4) Contrôle des provisions techniques

Nous n'axerons le contrôle de ces provisions que sur la PREC et la PSAP car elles sont les plus importantes parmi les provisions précédemment énumérées.

I-4-1) Contrôle de la PREC

Il arrive souvent que la PREC soit mal évaluée compte tenu du niveau de l'organisation et d'informatisation d'une société. Afin donc de détecter le cas manifeste de sous-provisionnement il convient de renseigner le tableau suivant réalisé à partir des comptes d'exploitation générale :(Attention 55% des primes sont émises le premier janvier)

	2001	2002	2003
PREC à l'inventaire	90310119	132646828	254452746
PREC/45%Primes émises	7,40%	11,27%	25,67%

Comparer au taux théorique de 36% ces taux du tableau sont bas. Mais il faut prendre garde à ce que dans la pratique ce rapport (PREC/P.E) soit souvent inférieur à 36% parce qu'une partie des primes est à terme échu, une partie des contrats est de durée inférieure à un an, et une part importante des primes est émise le 1^{er} juillet. En outre les situations étant différentes d'une branche à l'autre, l'évolution de la composition du portefeuille induit des variations de ce rapport. On constate, en tout état de cause une amélioration du niveau des PREC en 2003.

I-4-2) Contrôle des PSAP

Le contrôle de la PSAP passe par l'étude des états C10B et A10 qui permettent, par le calcul des boni et mali de liquidation de mieux appréhender l'évaluation de ces provisions

a) l'état C10B : Analyse par exercice de survenance

Cette notion d'exercice de survenance prend son sens dans le fait que les assurances de dommages sont gérées en répartition et donc le souci de la bonne gestion emmène à chercher à savoir si les primes acquises à un exercice ont permis de couvrir les sinistres survenus dans ce même exercice. Et c'est ce que permet de faire l'état C10B. Malheureusement cet état n'a pas été réalisé par la MACI pour ce qui

concerne l'exercice 2003. Dans le C10B c'est précisément le tableau D qui indique les sinistres payés dans l'exercice et les provisions qui a un intérêt particulier dans notre logique, car ce tableau permet de contrôler a posteriori l'exactitude des provisions pour sinistres à payer constituées à la fin d'un exercice et dans l'exercice précédent par le calcul des mali et boni de liquidation des sinistres comme suit :

Paiement des sinistres de l'exercice (N)
 + psa p au 31/12/ N (hors chargement)
 = charge des sinistres à la fin de l'exercice N (1)

Nous avons par ailleurs

PSAP au 31/12/ N - 1 (2)

Si (1) > (2) il y a un mali de liquidation.

Si (1) < (2) il y a un boni de liquidation

Malheureusement l'état C10B qui pouvait permettre une telle analyse n'a pas été réalisé par la MACI en 2003, néanmoins pour avoir une idée de l'évaluation des PSAP nous allons sur la base des tableaux D de l'annexe n° 13 calculer les boni et mali par comparaison du (1) et du (2) comme indiqué ci-dessus, en fin 2002 par branche. Les pourcentages entre parenthèses sont les taux de bonis ou malis par rapport aux PSAP à l'ouverture de l'exercice 2002. Et on les comparera au taux théorique de 5% :

Boni(+) ou Mali(-)	1996 & antérieur	1997	1998	1999	2000	2001
Acc et Mal	+1741610 (+15.84%)	+1514816 (+100%)	0	+1344860 (+20,7%)	-52638178 (-100,63%)	-441062651 (-7023.2%)
R.c Auto	+20994784 (+3.91%)	+21926801 (+24,6%)	+12409506 (+7,4%)	-1894873 (-0,92%)	-12041534 (-5,28)	-60981677 (- 33,16%)
Dom Auto	+15741667 (+23,98%)	+10401963 (+49,76%)	+8580465 (+49,60%)	-195264 (-0,4%)	+71545626 (+41,51%)	+183037981 (+40%)
Incendie	+1968248 (+11,89%)	0	+149997 (+1,51%)	+1737067 (+22,95%)	-179741 (- 1,5%)	-7488326 (- 12,79%)
R.C gle	+50000 (+13,5%)	0	0	0	-39688 (-269,62%)	0

On remarque que pour les exercices de survenance 1996 à 1999 il

Il y a des bonis presque toujours importants dans les différentes branches sauf en automobile. Par contre l'accident et la maladie, la R.C auto, et l'incendie connaissent des malis élevés pour les exercices de survenance 2000 et 2001. Par ailleurs les autres dommages automobiles connaissent des bonis élevés sur toute la période sauf en année de survenance 1999.

On peut donc conclure que, mis à part le cas de la R.C générale où les données sont disparates pour juger, il y a une surestimation importante des PSAP en autres dommages automobiles. Pour les autres branches il y a une sous estimation également importante des PSAP à partir de l'année de survenance 2000; mais cette sous estimation remonte à 1999 pour la R.C auto.

b) L'état A10_: Situation des charges de sinistres en automobile.

(Annexe n°9).

Nous avons vu plus haut que la branche la plus importante de l'exploitation de cette compagnie est l'automobile. Il est donc important de connaître la situation de sa liquidation car son impact sur le résultat global de la MACI est évident. Le contrôle des PSAP de cette branche passe par l'examen de l'état A10 qui est composé de deux tableaux :

- Le tableau A : consacré à la RC
- Le tableau B : consacré aux garanties dommages et autres risques.

Ces tableaux renseignent sur les règlements, les provisions, les primes acquises et le taux de sinistres à primes par exercice de survenance d'une année d'inventaire à l'autre. Ils servent de base également au calcul de bonis ou de malis de liquidation et au calcul de la cadence de règlement :

2003	R.C	Autres dommages
	En % des P.A	En % des P.A
Primes Acquises	100%	100%
Frais généraux	60,8%	92,40%
Charge sinistres	81,63%	11,41%
Résultat Réass	5,55% à ajouter	6,61% à déduire
Produit Fin net	11,41% à ajouter	2,43% à ajouter
Résultat exploitation	-25,47%(déficit)	-7,99%(déficit)

Les deux sous-catégories de l'automobile sont en déficit d'exploitation :

-Pour la R.C, les pertes sont largement dues au dérapage du S/P et au taux élevé des frais généraux. Les résultats particulièrement bons de la

réassurance et des produits financiers ne suffiront pas à ramener l'équilibre.

-Pour ce qui concerne les autres dommages automobiles le déficit est le fait des frais généraux et de la mauvaise incidence de la réassurance.

Calcul des bonis et mali de liquidation en automobile (exercice inventorié : 2003) : Tableau basé sur l'état A10

R.C/Exercice de survenance	2000	2001	2002
Boni (+) ou Mali(-)	-56299388	-46599338	-17885055
En % des psap à l'ouverture	-27,73%	-25,13%	-9,53%

Il y a partout des malis de liquidation :

La R.C fait l'objet d'une sous estimation systématique des PSAP heureusement le taux de sous estimation est en nette diminution pour l'exercice de survenance 2002.

Autres Dommages/exo de survenance	2000	2001	2002
Boni (+)ou Mali(-)	-226447420	-130033666	-20461840
En % des psap à l'ouverture	-293,20%	-76,03%	-15,59%

Sauf erreur de comptabilisation cette sous-catégorie de l'automobile connaît une dérive grave dans l'estimation des PSAP même s'il y a une amélioration en année de survenance 2002

Il ressort du contrôle des provisions que fautes de données précises, récentes et concordantes, nous ne pouvons tirer les conclusions définitives et pertinentes

II) AUDIT DE LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

il y a lieu de rappeler que les engagements réglementés comprennent :

- les Provisions Techniques
- Les postes du passif correspondants aux créances privilégiées de tiers :
 - Les créances garanties par les sûretés réelles
 - Les dettes vis-à-vis de l'Etat
 - Les dettes vis-à-vis du personnel
- Les dépôts de garantie des agents, assurés et tiers

-Les provisions de prévoyance en faveur des employés et des agents

L'audit de la couverture des engagements réglementés procède de l'analyse de deux états statistiques

II-1) L'état C4 : Montant des engagements réglementés et leur couverture. (Annexe n°5)

Cet état donne une évaluation des placements acquis par la société d'assurance et admis en représentation des engagements réglementés. Ces derniers s'élèvent à 3775064082 pour la MACI en 2003

II-2) L'état C5 : Liste détaillée des placements (Annexe n°6)

L'article 335 alinéas 1 du code CIMA dispose en substance: « *les engagements réglementés tels que définis à l'article 334 doivent à toute époque, être représentés par des actifs équivalents* », c'est un pilier important de la solvabilité de l'assureur. Les actifs représentatifs qui doivent être sûrs, liquides et rentables sont décrits à l'état C5. Il s'agit en fait d'une liste des placements (et de certains actifs techniques)

D'une manière générale, on peut dire que les placements admis comprennent : les actions, les obligations, des prêts, des immeubles et des liquidités. Ils ne comprennent cependant pas les lingots d'or, les œuvres d'art, les bons de quittance, les marchandises, les plantations...

II-3) Analyse combinée des états C4 et C5

Les placements admis en représentation des engagements réglementés cités à l'article 335-1 du code des assurances peuvent être résumés comme suit :

-Les obligations CIMA dont le montant doit être compris entre 15 et 50% des engagements réglementés.

-Les actions et autres obligations dans la limite de 40% des engagements réglementés.

-Les immeubles et parts de sociétés immobilières dans la limite de 40% des engagements réglementés.

-Les prêts CIMA dans la limite de 20% des engagements réglementés

-Les autres prêts dans la limite de 10%

-Les espèces en caisse, banque et CCP dans l'intervalle de 10 à 40% des engagements réglementés.

Ces placements et actifs techniques obéissent à un certain nombre de règles :

II-3-1) Les règles régissant les placements

a) Les règles de dispersion des placements (Article 335-4)

b) La règle de liquidité (Art.335-1 dernier alinéa)

c) Les garanties spécifiques à certains placements

*les droits réels immobiliers (Article 335-7.)

*Les prêts hypothécaires (Article 335-8)

*Les valeurs mobilières (Article. 335-9, alinéa 1.)

d) L'évaluation des placements en fin d'exercice (Article335-11,12).

e) Les règles de couverture (articles 335-3, 3 alinéa1, 335-10 alinéa 1 & 2)

Le code CIMA garantit la localisation des placements des entreprises d'assurance à concurrence de 50% au moins dans le territoire à l'intérieur duquel l'entreprise a souscrit les risques. (Article 335)

*La lecture du C4 de la MACI appelle quelques remarques :

-La valeur de couverture des actions cotées ne nous paraît pas correcte dans la mesure où le code dispose en son article335-11 que c'est la valeur la plus faible des trois valeurs d'acquisition, de remboursement, et de réalisation qui doit être retenue

-Les immeubles devraient être retenus pour leurs valeurs d'achat ou de revient et les prêts hypothécaires pour leur valeur de remboursement

-Les obligations CIMA de la MACI s'élèvent seulement à 3,1% des engagements réglementés, donc le minimum réglementaire de 15% est loin d'être atteint.

-Par contre le maximum réglementaire (de couverture) de 50% prévu pour les immeubles est largement dépassé

-Enfin le minimum de 10% exigé pour les liquidités n'est pas atteint

Comme nous l'avons dit plus haut, la couverture des engagements

réglementés par des actifs représentatifs sûrs, liquides et rentables est un pilier important de la solvabilité d'une société d'assurance. Alors, pour savoir si une société couvre effectivement ses engagements, il faut calculer le ratio de couverture.

II-3-2) Application de la règle de dispersion :

Cette règle de dispersion permet de retenir pour chaque actif représentatif le maximum réglementaire par émetteur ou par immeuble.

Obligations, Actions cotées, Prêts: $5\% \times 3.775.064.082 = 188.753.204,1$ (Article 335-4, 1°)

$10\% \times 3.775064082 = 377506408.2$ (Art 335-4, 1°)

Actions non cotées : $2\% \times 3775064082 = 75.501.281,64$ (Art 335-4)

Immeuble (maximum/immeuble) : $15\% \times 3.775.064.082 = 566.259.612$ (Art 335- 4, 2°)

Les montants qui devraient être retenus après application de la règle de dispersion sont, (nous procédons à la correction de seulement ceux qui présentaient des irrégularités dans l'état C5) :

Barthe Daudet: 566.259.612

Part SCI locodjoro : 566259612

Part SIM : 566259612

Donc on aurait le total droits réels immobiliers=4.016.269.414, mais le maximum à retenir pour la couverture des engagements réglementés est $40\% \times 3775064082 = 1.510.025.633$

• Actions:

Participation au FE MCA-CI: 188.753.204,1 mais on peut ici faire la dérogation de l'article 335-4 1° pour prendre en compte plutôt 377.506.408,2 (10%) puisque le total des actions et obligations n'excède pas 40% des engagements réglementés

Actions SONACO : 75.501.281,64

II-3-3) Application de la règle de limitation globale

On retiendra les montants \leq à la limitation globale

• Obligations CIMA : $50\% \times 3.775.064.082 = 1.887.532.041$

• Obligations & }
 • Actions cotées et non } $40\% \times 3.775.064.082 =$
 $1.510.025.633$

• Immeubles: $40\% \times 3775064082 = 1.510.025.633$

• Espèces: $40\% \times 3775064082 = 1.510.025.633$

Prêts : $10\% \times 3775064082 = 377506408,2$

Total obligation CIMA : $117235000 \leq 1887532041$

Total obligations, actions cotées et non cotées: $1.022.084.458,2 < 1.510.025.633$

Total immeuble : $4.016.269.414 > 40\% \times 3775064082 = 1.510.025.633$

(Ici on retiendra 1.510.025.633)

Total espèces: $274514916 < 10\% \times 3775064082 = 377506408,2$

Total des prêts : $234872992 < 10\% \times 3775064082 = 377506408,2$

Total des montants retenus après application de la règle de limitation globale : $3158732999 + 76335824$ (30% des PREC au titre des primes arriérées de moins d'un an, article 335-3 alinéa 1.)

On a donc au total : 3235068823.

On peut alors calculer le ratio de couverture :

II-3-4) Le ratio de couverture (r.c) :

r.c = Montants actifs représentatifs retenus / montant des engagements réglementés =

$$3235068823 / 3775064082 = 85,70\%$$

85,70% est < 100%, on peut conclure que cette entreprise ne couvre pas ces engagements réglementés

Mais on remarque par ailleurs: total actifs/engagements réglementés = $8517588125 / 3775064082 = 225,63\% > 100\%$

Cette dernière opération nous permet de conclure que la MACI ne couvre pas ses engagements réglementés parce qu'elle a un problème de répartition de ses placements :

-Nous avons pour ce qui concerne les espèces le ratio suivant :

Montant	espèces/engagements	réglementé	=
274514916	/3775064082		= 7,27%

Le minimum réglementaire (article 335-1.6°) de 10% n'est pas respecté.

-Nous avons aussi pour les immeubles Barthe Daudet, part SIM, part locodjoro respectivement les ratios suivants : 40,52%, 27,74%, 27,68% des engagements réglementés ce qui fait plus de 15% qui est le maximum réglementaire par immeuble. Il y a donc surinvestissement sur ces immeubles ou part de sociétés immobilières.

On peut donc conclure sur cette partie que techniquement la MACI ne couvre pas ces engagements réglementés. C'est précisément le manque de dispersion des placements qui conduit à ce déséquilibre.

CHAPITRE 4 : AUDIT DE LA MARGE DE SOLVABILITE

La marge de solvabilité est un élément clé du dispositif prudentiel visant à garantir le respect des engagements pris par l'assureur. Il s'agit de l'ensemble des provisions ou des réserves destinées à pallier une éventuelle :

- insuffisance imprévisible des provisions techniques. En effet les provisions techniques même calculées avec rigueur peuvent ne pas être suffisantes en raison des circonstances extérieures difficilement prévisibles (inflation, changement de la jurisprudence ...)
- diminution imprévue de la valeur des actifs ; car les placements mêmes s'ils sont faits avec les normes prudentielles de choix et de dispersion, restent exposés aux conséquences des crises économiques sectorielles ou généralisées (crise immobilière entraînant la chute des loyers, crise économique...)
- perte (résultats mauvais) provenant soit du hasard (sinistre grave mal réassuré) soit de la sous-tarification (dégradation brutale et importante de la sinistralité)

La mesure de la marge de solvabilité d'une entreprise repose sur une comparaison entre la marge disponible (calculée à partir des éléments constitutifs de la marge de la solvabilité) et une norme minimale liée au volume de ses activités.

I) LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE DE SOLVABILITE

Les éléments constitutifs de la marge sont consignés dans l'article 337-1 du code des assurances.

II) CALCUL DE LA MARGE DISPONIBLE (état C11, annexe n°8)

La marge de solvabilité sera obtenu en faisant la somme algébrique des éléments constitutifs : on aura pour les sociétés anonymes ou les mutuelles :

- + Capital social ou fonds d'établissement libéré
- + 50% de la part non versé du capital social ou du fonds d'établissement.
- + Emprunt pour fonds social complémentaire (réduit du double du montant de l'amortissement annuel dès la deuxième moitié de la durée de l'emprunt.)

- + Réserves réglementaires et libres
- + Bénéfice (ou perte) de l'exercice lorsqu'on travaille sur la base d'un bilan avant affectation
- frais d'établissement restant à amortir (non-valeur)
- autres actifs incorporels
- + Plus-value latente
- = Marge de solvabilité disponible

III) CALCUL DU MINIMUM DE MARGE

Il existe deux méthodes de calcul du montant minimum de marge de solvabilité.

III-1) Méthode de calcul par rapport aux primes

Elle consiste à appliquer la formule suivante :

Primes émises nettes d'annulation mais brutes de réassurance $\times 20\% \times$
Charge de sinistres nets de cession/charge de sinistres bruts de cession

[Le rapport charge de sinistres nets de cession/charge de sinistres bruts de cession] est le taux de conservation de sinistres par l'assureur. Ce rapport ne doit pas être retenu pour un montant inférieur à 50%. En d'autres termes s'il est supérieur ou égal à 50% on le prend pour son montant réel ; mais s'il est inférieur on retiendra le montant de 50%.

Comme on peut s'en apercevoir dans cette formule le minimum de marge réglementaire dépend directement du chiffre d'affaires (primes émises) réalisé par la compagnie ; imaginons donc qu'une bonne partie de ces primes n'est pas effectivement encaissée. Il s'ensuit que le minimum de marge sur lequel l'on se baserait pour attester de sa solvabilité est faux. C'est là un réel danger qui guette les entreprises qui ont un fort taux d'impayés comme la MACI

III-2) Méthode de calcul par rapport aux sinistres

On appliquera les formules suivantes :

- Sinistres payés pendant l'exercice N net de recours encaissés
- + Sinistres payés pendant l'exercice N-1 nets de recours encaissés
- + Sinistres payés pendant l'exercice N-2 nets de recours encaissés
- + Provisions pour sinistres à payer au 31 décembre N
- Provisions pour sinistres à payer au 31 décembre N-3

= Charge des sinistres des 3 derniers exercices (**s**)

Par ailleurs on calculera la moyenne annuelle des sinistres = **S/3**. (*Sm*)

On a dès lors le montant minimum de la marge de solvabilité selon cette méthode :

$Sm \times 25\% \times \text{charge des sinistres nets de cession} / \text{charge des sinistres bruts de cession}$

Comme dans le cas précédent le taux de conservation des sinistres n'est retenu pour son montant réel que s'il est supérieur ou égal à 50% autrement c'est 50% qu'il faudra retenir.

En définitive le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité qui sera retenu, sera le montant le plus élevé des deux méthodes.

Dans le cas de la MACI le calcul de la marge de solvabilité et du minimum réglementaire de la marge de solvabilité est le suivant :

La marge de solvabilité de la MACI :

Fonds d'établissement	: 300000000
Les réserves	: 1919123608
Report à nouveau	: -517757393
Plus-values	: 3743062575
Immobilisations incorporelles non amorties	: -6894849
	<hr/>
TOTAL	: 5437533941

Le minimum de marge de la MACI est le suivant :

La méthode des primes :
 $2203111784 \times 20\% \times 719553208 / 832962514 = \mathbf{380630850,8}$ (1)

La méthode des sinistres donne : $2536476840 / 3 \times 25\% \times 86,38\% = \mathbf{182584057,9}$ (2)

On a (1) supérieur à (2) donc on retiendra le (1) comme marge minimale

IV) CONTROLE DE LA MARGE : l'état C11 (Annexe n°8)

Après avoir calculé la marge disponible et la marge minimum, il faut contrôler le niveau de ces marges afin de tenir compte d'une insuffisance des provisions techniques. On examinera le tableau suivant :

	2001	2002	2003
Marge disponible	6328126667	5907484991	5437533941
Marge minimum réglementaire	555058153	561295953	380630851
Ratio: marge disponible/Marge minimale	1140,08%	1052,47%	1428,56%
Marge disponible/marge min (sans les plus-values)	750,87%	667,60%	445,17%

L'orthodoxie financière en matière d'assurance veut que le ratio marge disponible/Marge minimale soit au moins égal à 110%. Autrement une correction de la marge disponible s'impose. La MACI a plutôt un ratio particulièrement important (1428,56% en 2003). Mais cela est essentiellement dû aux plus-values résultant de la sous-estimation d'éléments d'actif et de la surestimation d'éléments du passif. En dehors de ces éléments la marge disponible ne s'élève qu'à hauteur de 1.694.471.366 soit seulement 31,16% du montant initial. Heureusement même avec ce niveau le ratio marge disponible/marge minimale reste très élevé (445,17%). Cependant on remarque une baisse progressive du ratio de couverture de la marge, calculé sans les plus-values résultant de la sous estimation d'éléments d'actifs et de la surestimation d'éléments du passif. Cela devra interpeller les dirigeants de l'entreprise mais le taux est encore très élevé en 2003 pour s'alarmer.

Au total la marge de solvabilité de la MACI est encore importante. Cela est foncièrement dû aux réserves accumulées pendant les périodes fastes de la mutuelle, mais cette marge est entrain d'être rongée par les mauvais résultats de ces dernières années. C'est ce qui explique la baisse du taux de marge disponible calculée sans les plus-values issues de la réévaluation des actifs récemment acceptée par la commission régionale de contrôle des assurances.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre analyse il ressort que la MACI, malgré son taux de couverture de la marge minimum particulièrement élevé, est une compagnie qui a de réelles difficultés à faire face à ces engagements à cause d'un taux extraordinairement excessif des frais généraux qui oblige la mutuelle à puiser dans ses fonds propres pour équilibrer son compte administratif. L'autre volet des difficultés de la MACI se situe au niveau de la couverture des engagements réglementés. En effet l'investissement excessif dans l'immobilier empêche une réelle dispersion des actifs conduisant ainsi à la non-couverture des engagements réglementés. Malheureusement le manque de stratégie commerciale doublé de la situation de crise que vit le pays conduit à la régression des émissions de primes. Cette situation est aggravée par un taux d'impayés qui atteint presque le double du chiffre d'affaires. En conséquence une chirurgie lourde s'impose si la mutuelle ne veut pas perdre le reste de ses sociétaires que la lenteur des règlements n'a pas encore décidé à aller ailleurs :

*La réduction des frais généraux :

-par l'élimination des sureffectifs afin de se rapprocher du ratio du marché (39 personnes par compagnie là où la MACI totalise 161)

-par la réduction générale du train de vie de la mutuelle

*La réduction des surinvestissements dans l'immobilier par la cession de certains immeubles pour augmenter les placements en obligation CIMA et les liquidités.

*Le recouvrement forcé des créances sur agents et assurés.

*L'entreprise des efforts commerciaux supplémentaires et l'application des nouveaux tarifs édictés par la direction des assurances pour augmenter les émissions.

En définitive, malgré les difficultés évoquées plus haut, la MACI possède un nombre suffisant d'actifs, une marge technique encore de bon niveau et des fonds propres importants qui maintiennent encore sa solvabilité.

ANNEXES

MACI**N° Annexe**

1- Bilan au 31/12/03	1
2- Compte d'exploitation générale (2003)	2
3- Compte de perte et profit (2003)	3
4- L'état C1 (2003)	4
5- L'état C4 (2003)	5
6- L'état C5 (2003)	6
7- L'état C9 (2003)	7
8- L'état C11 (2003)	8
9- L'état A10 (Tableau A et B 2003)	9
10- Nombre des sinistres déclarés (2003)	10
11- Fiche technique	11
12- Résultat technique brut par branche	12
13- L'état C10 B par branche (2002)	13
14- Compte d'exploitation générale (2002)	14
15- Bilan au 31 /12/02	14 bis
16- L'état C11 (2002)	15
17- Bilan au 31/12/01	16
18- Compte d'exploitation générale (2001)	16 bis
19- L'état C11 (2001)	17

RAPPORT DU MARCHÉ IVOIRIEN 2002

20- Bilan consolidé	18
21- L'état C1	19

BILAN AU 31/12/2003

ACTIF	MONTANT BRUT	AMMORTISST ET PROV.	MONTANT NET 2003	MONTANT NET 2002	PASSIF	MONTANT NET 2003	MONTANT NET 2002
IMMOBILISATIONS	12 838 851 267	7 793 899 524	5 044 951 743	3 808 056 423	FONDS PROPRES	7 460 623 608	6 370 111 798
Immobilisations incorporelles	176 925 868	170 031 019	6 894 849	53 504 144	Fonds d'établissement	300 000 000	300 000 000
Terrains	560 067 336		560 067 336	298 043 707	Réserves statutaire	1 350 000 000	1 350 000 000
Immeubles	8 928 202 269	4 733 588 030	4 194 614 239	3 063 932 910	Réserve Facultative	466 305 678	466 305 678
Mobiliers et matériels	403 046 923	345 124 712	57 922 211	72 609 617	Réserve de réévaluation	3 659 968 526	2 160 334 053
Matériels informatiques	1 624 145 751	1 559 940 258	64 205 493	104 366 386	Réserve pour construction	102 817 930	102 817 930
Matériels roulants	233 560 450	186 390 859	47 169 591	58 081 038	Report à nouveau	1 581 531 474	1 990 654 137
Aménagement et installation	912 862 670	798 824 646	114 038 024	157 517 621			
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	4 050 706 870	655 024 516	3 395 682 354	3 568 805 868	DETTES A LONG ET MOYEN TERME	483 388 784	292 081 300
Valeurs mobilières	1 301 825 952		1 301 825 952	1 346 806 902	Emprunts et autres dettes à plus d'un an	161 778 235	20 223 030
Prêts et effets assimilés	572 312 725	462 139 156	110 173 569	183 216 943	Dettes pour espèces remises par Réassureurs	321 610 549	271 858 210
Titres de participation	2 126 078 050	192 885 360	1 933 192 690	1 986 493 050	PROVISIONS TECHNIQUES	2 669 724 632	2 224 546 218
Dépôts et cautionnements	50 490 143		50 490 143	50 288 993	Provisions pour risques en cours	254 452 746	132 646 828
PROVISIONS TECHNIQUES A LA CHARGES DE LA REASSURANCE	321 610 549		321 610 549	271 857 954	Provisions pour sinistres à payer	2 647 005 175	2 362 312 130
Provisions pour risques en cours	90 465		90 465	42 716	Moins : Prévion de recours à encaisser	-231 733 289	270 412 740
Provisions pour Sinistres à Payer	321 520 084		321 520 084	271 815 238			
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES	7 758 762 623	3 929 429 568	3 829 333 055	4 788 292 500	DETTES A COURT TERME	3 994 035 495	3 953 395 112
Comptes courants des réassureurs débiteurs	206 662 581		206 662 581	122 849 708	Comptes courants des réassureurs créditeurs	407 982 217	447 501 407
Comptes courants des coassureurs débiteurs	1 952 450 010		952 450 010	952 450 010	Comptes courants des coassureurs créditeurs	000	000
Créances sur les assurés et les agents	4 111 698 182	3 091 400 669	1 020 297 513	1 698 233 568	Comptes des agents assurés et créditeurs	256 725 356	181 673 871
Etat impôt et taxes	26 685 930		26 685 930	18 386 856	Autres impôts	255 422 055	329 768 414
Débiteurs divers	1 923 723 969	838 028 899	1 085 695 070	861 363 579	Frais de contrôle et de surveillance	134 742 825	115 682 922
Compte de régularisation actif	105 798		105 798	179 349 573	Créditeurs divers	2 727 890 059	1 938 524 378
Comptes d'attente à régulariser	95 175 934		95 175 934	691 808 503	Comptes de régularisation Passif	39 611 508	40 820 204
Effets à encaisser	-4 274 508		-4 274 508	1 235 723	Comptes d'attente à régulariser	3 916 160	3 220 994
Banques	402 192 167		402 192 167	233 363 764	Effets à payer	0	19 050 263
Caisse	44 342 560		44 342 560	27 251 216	Banques	167 745 303	877 142 739
SOUS-TOTAL	24 969 931 309	12 378 353 608	12 591 577 701	12 431 041 755	SOUS-TOTAL	14 607 772 519	12 840 134 428
RESULTAT (DEFICIT NET)			2 016 194 818	409 122 663	RESULTAT (Excédent net)		
TOTAL GENERAL			14 607 772 519	12 840 134 428	TOTAL GENERAL	14 607 772 519	12 840 134 428

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE AU 31/12/2003

DEBIT	OPERATIONS BRUTES		CESSIONS ET RETROCESSIONS		OPERATIONS NETTES 2003		OPERATIONS NETTES 2002		CREDIT	OPERATIONS BRUTES		CESSIONS ET RETROCESSIONS		OPERATIONS* NETTES 2003		OPERATIONS NETTES 2002		
Charges de sinistres nettes de recours:																		
Prestations et frais payés	509 590 018		63 704 460		445 885 558		1 026 120 385		Colisations	2 203 111 784		188 509 146		2 014 602 636		2 505 359 425		
A ajouter: Provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	2 685 684 626		321 520 084		2 364 164 542		2 072 531 968		Colisations et accessoires (nets annuels) A ajouter: Provisions de primes ouverture A déduire: Provisions de primes clôture	132 646 828		42 716		132 604 112		85 194 746		
A déduire: Provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	2 362 312 130		271 815 238		2 090 496 892		2 273 319 273		Primes de l'exercice	254 452 746		90 465		254 362 281		132 604 112		
Prestations et frais de l'exercice ...	832 982 514		113 349 306		719 553 208		828 333 060			2 081 305 866		188 481 399		1 892 844 467		2 457 948 108		
Risourmes :									Participations bénéficiaires					2 565 022				
Risourmes reçues	49 292 011		22 685 625		-22 685 625		-27 078 562		Produits des placements:									
Risourmes versées	49 292 011		22 685 625		49 292 011		24 173 172		Revenus des Actions									
Frais de personnel	756 603 405				756 603 405		813 884 366		Revenus des obligations									
Impôts et taxes	50 009 068				50 009 068		119 426 411		Revenus des Immeubles de placement									
Travaux, fournitures et services ext.	331 971 969				331 971 969		257 344 566		Résultats SIM et MACI 2000									
Transports et déplacements	29 250 951				29 250 951		31 500 707		Intérêts Bancaires									
Frais divers de gestion	296 432 570				296 432 570		317 765 678		Autres produits:									
Dotations aux amortissements	345 560 426				345 560 426		340 822 836		Produits accessoires									
Dotations aux provisions (autres que provisions techniques et plac.)	0				0		25 770 787		Intérêts des prêts									
Autres charges de l'exercice:	1 809 828 389				1 809 828 389		1 906 515 371											
Risourmes et autres charges	1 859 120 400				1 836 434 775		1 903 608 981											
Charges des placements:																		
Frais financier sur immeuble de plac.	73 492 698				73 492 698		23 356 465											
Autres frais financiers	53 347 794				53 347 794		77 059 456											
Total charges de placement	126 840 492				126 840 492		100 428 921											
SOUS-TOTAL					2 682 828 475		2 829 371 962		SOUS-TOTAL					2 118 754 913		2 825 517 410		
EXCEDENT D'EXPLOITATION					2 682 828 475		2 829 371 962		DEFICIT D'EXPLOITATION					564 073 562		3 854 552		
TOTAL					2 682 828 475		2 829 371 962		TOTAL					2 682 828 475		2 829 371 962		

COMPTE DE RESULTAT NET AU 31/12/2003

DEBIT		CREDIT	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Déficit d'exploitation	564 073 562		
Déficit hors exploitation	2 682 385 491	Excédent hors exploitation	1 230 264 235
		Déficit net	2 016 194 818
TOTAL	3 246 459 053	TOTAL	3 246 459 053

N°:4

COMPTE D'EXPLOITATION - ETAT C1 ENTREPRISES DOMMAGES SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE(MACI) PAYS : COTE D'IVOIRE EXERCICE: 2003

BRANCHES	Accidents corporels et maladie	Veh. terrestres à moteur		Incendie et autres dommages aux biens	respons. civile générale	transports aériens	transports maritimes	autres transports	autres risques directs domm	Accepta. domma	Ensemble
		responsa-bilite civile	Autres risques								
Primes et accessoires:.....	727 133 144	405 725 965	879 022 246	162 816 449	12 838 087		653 768	14 922 125			2 203 111 784
Rappels:.....						0		0	0		0
A déduire: annulations:.....											0
Primes nettes:.....	727 133 144	405 725 965	879 022 246	162 816 449	12 838 087	0	653 768	14 922 125	0	0	2 203 111 784
Provision pour risques en cours:											
au 31 Décembre précédent.....	7 055 235	53 948 993	63 497 959	7 933 111	137 781			73 749			132 646 828
au 31 Décembre.....	1 937 015	71 009 279	88 722 239	1 116 791	91 545 274			122 148			254 452 746
Autres provision de primes:											
au 31 Décembre précédent.....											0
au 31 Décembre.....											0
Provision pour annulations:											
au 31 Décembre précédent.....											0
au 31 Décembre.....											0
Dotation aux provisions de primes.	5 118 220	-17 060 286	-25 224 280	6 816 320	-91 407 493	0	0	-48 399	0	0	-121 805 918
Produits financiers nets:.....	11 534 544	46 139 837	19 465 607	6 748 487	2 760 498			51 378			86 700 401
Subventions d'exploitation reçues..											0
Part des réass. dans les prestations	0	52 798 853	4 183 152	6 722 455							63 704 460
Part des réass. dans les prestations pour prestations:											
au 31 Décembre précédent.....	0	220 448 508	23 348 306	28 018 424							271 815 238
au 31 Décembre.....	0	172 764 447	18 727 281	130 028 356							321 520 084
Commission des réassureurs	0	0	0	22 685 625							22 685 625
Part des réass. dans les charges	0	5 114 792	-437 873	131 418 012	0	0	0	0	0	0	136 094 931
Soide débiteur	327 291 259	78 174 538	-8 438 636	77 389 360	87 985 800	0	4 942 234	-3 270 993	0	0	564 073 562
Total	1 071 077 167	518 094 896	864 387 064	385 188 628	12 176 892	0	5 596 002	11 654 111	0	0	2 868 174 760

ns: 4

BRANCHES	Accidents corporels et maladie	DEBIT				Ensemble			
		véh. terrestres à moteur	Incendie et autres dommages aux biens	respons. civile générale	autres risques directs dommages				
Sinistres payés.....	291 638 410	118 778 329	78 725 369	50 344 578	108 324	728 360	0	0	540 339 370
Frais accessoires.....									
Participations aux excédents.....									
à déduire: recours.....	0	30 749 352	0	0					30 749 352
Arrages après constitution.....									0
Prestat et frais acces. payés.....	291 638 410	88 028 977	78 725 369	50 344 578	108 324	728 360	0	0	509 590 018
Provision pour sinistres:									
au 31 Décembre précédent.....	222 163 896	1 523 605 302	500 890 697	111 969 824	485 161	3 197 250			2 362 312 130
au 31 Décembre.....	384 070 390	1 544 086 896	491 691 608	224 723 339	835 734	1 597 208			2 647 005 175
provision pour particip. aux excédents:									
au 31 Décembre précédent.....									
au 31 Décembre.....									
Prévision de recours à encaisser:									
au 31 Décembre précédent.....		270 412 740							270 412 740
au 31 Décembre.....	0	231 733 289							231 733 289
Provision mathématique et divers:									
au 31 Décembre précédent.....									
au 31 Décembre.....									0
Dotat aux prov. pour prestat et frais payés	161 906 494	59 161 045	-9 199 089	112 753 515	350 573	-1 600 042	0	0	323 372 496

no : 5

MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES
ET DE LEUR COUVERTURE

Pays : COTE D'IVOIRE
SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE(MACI)
Exercice : 2003
Monnaie : CFA

- MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTI 1. Provisions pour risques en cours :	254 452 746
2. Provisions pour sinistres à payer :	2 647 005 175
4. Autres provisions techniques :	0
5. Autres engagements réglementés :	873 606 161
	3 775 064 082

II - ACTIFS REPRESENTATIFS	N° Article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture	EN %
- Obligations et autres valeurs d'Etat	335 - 1-1° a)	92 235 000	92 235 000	92 235 000	2,44%
- Obligations des oganismes internationaux	335 - 1-1° b)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	0,66%
- Obligations des institutions financières	335 - 1-1° C)	0	0	0	
- Autres Obligations	335 - 1- 2° a)	0		0	
- Actions cotées	335 -1- 2° b)	111 028 050	123 042 090	68 892 690	1,82%
- Actions des Entreprises d'Assurance ou de réassurance	335 -1- 2° c)	28 000 000	28 000 000	28 000 000	0,74%
- Actions et obligations des sociétés commerciales	335 - 1- 2° d)	367 300 000	342 300 000	342 300 000	9,07%
- Actions des sociétés d'investissement	335 - 1- 2° e)				
- Droits réels immobiliers	335 - 1- 3°)	9 085 107 985	10 672 860 557	5 939 272 527	157,33%
- Prêts garantis	335 - 1- 4°)				
- Prêts hypothécaires	335 - 1- 5° a)	403 193 122	234 872 992	0	0,00%
- Autres prêts	335 - 1- 5° b)				
- Dépôts en banque	335 - 1- 6°)	441 546 389	273 801 086	273 801 086	7,25%
Sous total 1 - Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		10 553 410 546	11 792 111 725	6 769 501 303	179,32%
- Avances sur contrat des sociétés vie	335-2				
- Primes ou cotisations de moins de 3 mois des sociétés vie	335-2				
- Primes ou cotisations de moins d'un an des sociétés accident	335-3			76 335 824	2,02%
- Primes ou cotisations impayées branche transport	335-5				
- Créances sur les réass. branche transport(1)	335-5				
- Créances sur les cédants.	335-6				
Sous total des autres actifs admis en représentation				76 335 824	2,02%
Total des actifs admis en représentation				6 845 837 127	181,34%
Surplus de représentation				3 070 773 045	81,34%

Autres impôts	255 422 065
frais de contrôle et de surveillance	-134 742 825
Cotisation CNPS	38 683 990
Depot des locataires	17 538 090
Cotisation TD & SF	30 648 528
CAPMA personnel administratif	34 713 187
STAMVIE personnel administratif	361 857 476
	873 606 161

SOCIETE : IMMOBILIER AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE
 PAYS : COTE D'IVOIRE
 EXERCICE : 2003

ETAT 05: LISTE DETAILLEE DES PLACEMENTS

	N° Article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur au bilan
- Obligations et autres valeurs d'Etat : EMPRUNTS RCI 2,5 %	333 - 1-1° a)	12 225 000	12 225 000	12 225 000
..... EMPRUNTS CAA 1996		80 010 000	80 010 000	80 010 000
Sous-total		92 235 000	92 235 000	92 235 000
- Obligations des organismes internationaux	334 - 1-1° b)			
..... Emprunts BOYD 1974/1975		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Sous-total		25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Autres Obligations	335 - 1-2° a)			
..... Emprunts SGBC/SIGICI 7,5% 1995		0	0	0
Sous-total		0	0	0
- Actions cotées	335 - 1-1° b)			
..... ACTIONS SGBCI		20 500 000	72 804 490	20 500 000
..... ACTIONS SHARLE		8 500 000	8 500 000	8 500 000
..... ACTIONS SODI		51 000 000	30 760 000	30 760 000
..... ACTIONS SIB		8 000 000	8 000 000	8 000 000
..... ACTIONS SODI		2 000 000	4 000 000	4 000 000
..... ACTIONS SODI		10 000 000	20 000 000	20 000 000
..... ACTIONS SODI		10 000 000	20 000 000	20 000 000
..... ACTIONS SODI		10 000 000	20 000 000	20 000 000
..... ACTIONS SODI		10 000 000	20 000 000	20 000 000
- Actions des entreprises d'assurance ou de réassurance	335 - 1-1° c)			
..... ACTIONS SODI		10 000 000	20 000 000	20 000 000
..... Part Sociaux		1 320 000 000	1 320 000 000	1 320 000 000
Sous-total		1 330 000 000	1 340 000 000	1 340 000 000
- Actions des sociétés commerciales	335 - 1-1° d)			
..... ACTIONS BACI		35 000 000	35 000 000	35 000 000
..... ACTIONS IVOR CAFE		25 000 000	0	0
..... ACTIONS MUDEC		37 500 000	37 500 000	37 500 000
..... ACTIONS SERMED		25 000 000	25 000 000	25 000 000
..... ACTIONS SONACO		244 800 000	244 800 000	244 800 000
Sous-total		367 300 000	342 300 000	342 300 000
- Titres de participation	335 - 1-1° e)			
..... Participation SESCOVA		34 000 000	0	0
..... ACTIONS COTE D'IVOIRE/IBRE/IBRE/IBRE		71 700 000	0	0
..... ACTION AMADER		12 500 000	12 500 000	12 500 000
Sous-total		106 200 000	12 500 000	12 500 000
- Objets réels immobiliers...	335 - 1-2°			
..... TERRAIN COCODY		34 279 176	34 279 176	34 279 176
..... TERRAIN HARMONIES BIS		259 978 371	524 000 000	524 000 000
..... TERRAIN MACI 2000		1 788 160	1 788 160	1 788 160
..... IMMEUBLE BARTHE DAUDET		4 380 802 649	4 380 802 649	1 529 547 804
..... LOGEMENT SIGOI		3 262 350	3 262 350	0
..... VILLA BOUAKE		14 864 500	22 125 500	9 178 000
..... BUREAUX ABENGOUROU		140 000 000	243 003 529	122 912 447
..... IMMEUBLE EBRIEN		336 015 111	589 284 493	200 352 273
..... IMMEUBLES HARMONIES		775 514 799	934 396 125	364 573 323
..... VILLA DALOA		111 529 879	174 640 893	95 337 100
..... IMMEUBLE DALOA		294 000 000	425 908 627	187 869 205
..... HANGAR DE VRIDI		502 587 034	620 755 599	356 608 331
..... IMMEUBLE LONGCHAMP		280 000 000	418 840 000	190 116 600
..... VILLA ABENGOUROU		42 106 054	70 182 135	32 917 905
..... PART SCI LOCODJORO		728 815 000	1 045 000 000	1 045 000 000
..... ACTIONS GFCI		29 470 000	29 470 000	29 470 000
..... PART SIM		1 042 665 688	1 047 234 015	1 047 234 015
..... PART MACI 2000		107 431 214	107 886 937	107 886 937
Sous-total			9 085 107 985	10 672 860 557
- Prêts hypothécaires	335 - 1-5° a)			
..... PRET SEBOVIA		70 000 000	0	0
..... PRET GFCI		96 000 000	96 000 000	96 000 000
..... AVANCE SUR CESSION CREANCE GFCI		9 911 818	9 911 818	9 911 818
..... PRET AU PERSONNEL		227 207 902	128 888 817	128 888 817
..... PRET AU CABINET GERENTHON	72 357	72 357	72 357	
Sous-total		403 192 077	234 872 992	234 872 992
- Dépôts en banque		442 260 219	274 514 916	274 514 916
Total valeurs mobilières et immobilières assimilées		12 192 373 331	13 305 325 555	8 517 588 125

Ventilation par exercice de souscription des primes
arriérées, encaissements et annulations

ETAT C 9

Exercice d'inventaire	Exercice de souscription											TOTAL
	Libellés	2004	2003	2002	2001	2000	1999et ant.					
2003	Arriérés au 31-12- 2002	0	56.491.703	1.105.882.644	536.830.199	460.218.465	1.986.996.084	4.146.419.095				
	Emissions	237.149.727	2.876.110.964	8.207.248	-78.151	0	-119.217	3.121.270.571				
	Annulations	-10.211.224	-765.004.414	-133.271.557	-7.545.324	-2.863.100	0	-918.895.619				
2002	Encaissements	-19.478.574	-188.210.538	410.064.036	95.952.777	64.913.811	1.726.813.626	2.090.055.138				
	Arriérés au 31-12- 2003	246.417.077	2.355.808.791	570.754.299	433.253.947	392.441.554	260.063.241	4.258.738.909				
	Arriérés au 31-12- 2001	0	0	11.695.887	1.278.405.353	631.374.453	2.007.564.350	3.929.040.043				
2001	Emissions	63.130.371	3.098.855.446	3.098.855.446	71.725.066	13.242.159	12.005.000	3.258.958.042				
	Annulations	-282.180	-608.336.936	-608.336.936	-33.987.675	-179.060	-1.518.140	-644.303.991				
	Encaissements	6.356.488	1.396.331.753	1.396.331.753	779.312.545	184.219.087	31.055.126	2.397.274.999				
2000	Arriérés au 31-12- 2002	56.491.703	56.491.703	1.105.882.644	536.830.199	460.218.465	1.986.996.084	4.146.419.095				
	Arriérés au 31-12- 2000	0	0	0	91.715.368	1.477.433.194	2.233.231.050	3.802.379.612				
	Emissions	22.378.938	22.378.938	22.378.938	3.087.653.888	33.295.768	22.412.894	3.165.741.488				
1999	Annulations	-10.533.988	-10.533.988	-10.533.988	-366.566.453	-31.006.094	-44.927.671	-453.034.206				
	Encaissements	149.063	149.063	149.063	1.534.397.450	848.348.415	203.151.923	2.586.046.851				
	Arriérés au 31-12- 2001	11.695.887	11.695.887	11.695.887	1.278.405.353	631.374.453	2.007.564.350	3.929.040.043				
1998	Arriérés au 31-12- 1999	0	0	0	0	0	0	0				
	Emissions	99.303.665	99.303.665	99.303.665	4.870.653.645	140.535.972	5.110.493.282	5.565.697.110				
	Annulations	-34.152.360	-34.152.360	-34.152.360	-1.147.519.122	-77.422.470	-1.259.093.952	-1.259.093.952				
1997	Encaissements	-26.564.063	-26.564.063	-26.564.063	91.715.368	2.245.701.329	1.179.602.497	3.398.739.763				
	Arriérés au 31-12- 2000	91.715.368	91.715.368	91.715.368	1.477.433.194	2.233.231.050	3.802.379.612	3.802.379.612				
	Arriérés au 31-12- 1998	0	0	0	0	0	0	0				
1996	Emissions	86.436.027	86.436.027	86.436.027	5.479.261.083	5.565.697.110	5.565.697.110	5.565.697.110				
	Annulations	-15.682.826	-15.682.826	-15.682.826	-1.649.463.902	-1.649.463.902	-1.649.463.902	-1.649.463.902				
	Encaissements	70.753.201	70.753.201	70.753.201	2.987.111.766	3.057.864.967	3.057.864.967	3.057.864.967				
1995	Arriérés au 31-12- 1999	0	0	0	0	0	0	0				
	Arriérés au 31-12- 1999	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045				
	Arriérés au 31-12- 1999	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045	3.349.720.045				

4015

7

SOCIETE MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE
 PAYS COTE D'IVOIRE
 EXERCICE 2003

ETAT A10- Tableau A

Situation des charges de sinistres en assurance de Responsabilité
 Civile résultant de l'emploi des véhicules terrestres à moteur

Ventilation par exercice de survenance.

Exercice d'inventaire	Opérations	E x e r c i c e d e s u r v e n a n c e				
		Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
Année 1999	Règlements nets de recours	41 409 038				
	Provisions	333 922 835				
	Total sinistres	375 331 873				
	Primes acquises	560 254 000				
	% Sinistres/Primes acquises	66,99				
Année 2000	Règlements nets de recours	-30 199 873	10 618 138			
	Provisions	288 697 387	205 738 357			
	Total sinistres	318 897 260	216 356 495			
	Primes acquises	560 254 000	478 805 935			
	% Sinistres/Primes acquises	56,92	45,19			
Année 2001	Règlements nets de recours	15 511 739	23 442 972	5 379 404		
	Provisions	215 596 269	239 050 407	193 095 326		
	Total sinistres	231 108 008	262 493 379	198 474 730		
	Primes acquises	560 254 000	478 805 935	470 365 607		
	% Sinistres/Primes acquises	41,25	54,82	42,20		
Année 2002	Règlements nets de recours	86 105 106	44 578 419	47 788 986	13 442 889	
	Provisions	202 026 013	203 011 638	185 417 352	187 646 726	
	Total sinistres	288 131 119	247 590 057	233 206 338	201 089 615	
	Primes acquises	560 254 000	478 805 935	470 365 607	452 521 072	
	% Sinistres/Primes acquises	51,43	51,71	49,58	44,44	
Année 2003	Règlements nets de recours	168 034 052	85 043 941	57 749 605	45 649 999	5 627 31
	Provisions	133 266 426	174 267 085	174 267 085	159 881 782	324 532 86
	Total sinistres	301 300 478	259 311 026	232 016 690	205 531 781	330 160 18
	Primes acquises	560 254 000	478 805 935	470 365 607	452 521 072	404 454 79
	% Sinistres/Primes acquises	53,78	54,16	49,33	45,42	81,6

NB: Les provisions de sinistres (de 1999 à 2001) mentionnées dans le présent tableau comportent un chargement de gestion de 5%.

n° 9

SOCIETE MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE
 PAYS COTE D'IVOIRE
 EXERCICE 2003

ETAT A10- Tableau B

Situation des charges de sinistres en assurance de dommages et des autres risques résultant de l'emploi des véhicules terrestres à moteur

Ventilation par exercice de survenance.

Exercice d'inventaire	Opérations	Exercice de survenance				
		Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
Année 1999	Règlements nets de recours	156 767 883				
	Provisions	382 811 506				
	Total sinistres	539 579 389				
	Primes acquises	960 318 853				
	% Sinistres/Primes acquises	56,19				
Année 2000	Règlements nets de recours	224 457 498	93 718 731			
	Provisions	145 567 421	290 574 650			
	Total sinistres	370 024 919	384 293 381			
	Primes acquises	960 318 853	847 254 228			
	% Sinistres/Primes acquises	38,53	45,36			
Année 2001	Règlements nets de recours	6 495 671	108 490 119	36 751 596		
	Provisions	55 608 923	180 995 007	481 503 074		
	Total sinistres	62 104 594	289 485 126	518 254 670		
	Primes acquises	960 318 853	847 254 228	321 798 471		
	% Sinistres/Primes acquises	6,47	34,17	161,05		
Année 2002	Règlements nets de recours	399 484 934	226 948 093	143 790 834	28 571 348	
	Provisions	42 013 145	77 232 698	171 024 594	131 289 717	
	Total sinistres	441 498 079	304 180 791	314 815 428	159 861 065	
	Primes acquises	960 318 853	847 254 228	321 798 471	711 892 600	
	% Sinistres/Primes acquises	45,97	35,90	97,83	22,46	
Année 2003	Règlements nets de recours	399 614 934	230 406 796	172 624 564	59 626 005	15 248 2
	Provisions	41 513 670	73 273 322	128 433 696	92 125 552	75 863 9
	Total sinistres	441 128 604	303 680 118	301 058 260	151 751 557	91 112 1
	Primes acquises	960 318 853	847 254 228	321 798 471	711 892 600	798 728 5
	% Sinistres/Primes acquises	45,94	35,84	93,55	21,32	11,

NB: Les provisions de sinistres (de 1999 à 2001) mentionnées dans le présent tableau comportent un chargement de gestion de 5%.

no 10

NOMBRE DE DOSSIERS DECLARES EN 2003

ACI

BRANCHES	NOMBRE DOSSIERS DECLARES
2	15
3	17
4	365
5	0
6	2
Total	399

incl
inc x
An
tr
P

ACI

	NOMBRE DOSSIERS DECLARES
	4
	171
4	847
5	26
6	10
Total	1068

CEG SIMPLIFIE MACI
EXERCICES 2001 2002 2003

COMPTES	Exercice 2003	% Prim Acquise	Exercice 2002	% Prim Acquise	Exercice 2001	% Prim Acquise
Primes & Accessoires						
P.A.N.E ouverture -						
P.A.N.E clôture +						
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 203 111 784		2 616 493 941		2 713 246 119	
PROV. DE PRIME ouverture +	132 646 828		90 310 119		143 680 845	
PROV. DE PRIME cloture -	254 452 746		132 646 828		90 310 119	
PRIMES ACQUISES	2 081 305 866	100%	2 574 157 232	100%	2 766 616 845	100%
Sinistres réglés	509 590 018	24%	1 071 590 924	42%	916 087 610	33%
S.A.P. ouverture -	2 362 312 130		2 646 476 338		2 975 582 647	
S.A.P. clôture +	2 685 684 626		2 344 347 206		2 646 476 338	
CHARGES DE SINISTRES	832 962 514	40%	769 461 792	30%	586 981 301	21%
Ristournes	49 292 011	2%	24 173 172	1%	994 255	0%
MARGE TECHNIQUE BRUTE	1 199 051 341	58%	1 780 522 268	69%	2 178 641 289	79%
Primes acquises aux réas -	188 461 399		116 211 124		222 317 513	
Sinistres cédés aux réas +	113 409 306		-55 871 268		-13 422 685	
Commissions de réas +	25 250 647		27 078 562		53 951 074	
Résultat de la réassurance	-49 801 446	-2%	-145 003 830	-6%	-181 789 124	-7%
MARGE TECHNIQUE NETTE	1 149 249 895	55%	1 635 518 438	64%	1 996 852 165	72%
Frais généraux (nets de prod. Acc.)	1 800 023 858	86%	1 891 516 521	73%	2 015 345 054	73%
Produits financiers (net de frais fin.)	86 700 401	4%	252 143 531	10%	171 643 339	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-564 073 562		-3 854 552		153 150 440	

MACI

RESULTAT TECHNIQUE BRUT PAR BRANCHE
EXERCICE 2003

BRANCHES	NOMBRE DE		COTISATIONS EMISES AU 31/12/2003	PROVISIONS REC		COTISATIONS ACQUISES	SINISTRES PAYES NETS DE RECOURS AU 31/12/2003	SAP AU AU 31/12/2003	SAP AU AU 31/12/2002	CHARGE DE SINISTRE	RAPPORT S/P
	CONTRATS	PIECES SAISIES		2003	2002						
INDIVID ACCIDENT & ACCID DE TRAVAIL	419	623	18 539 970	310 269	893 908	19 123 609	12 319 506	46 481 597	47 569 176	11 231 928	58,73
MALADIE	772	1 283	690 593 034	1 937 015	399 767	689 055 736	279 318 904	308 550 851	148 939 277	438 930 478	63,70
INCENDIE ET D. AUX BIENS	370	508	160 926 269	1 116 790	7 933 111	167 742 590	50 344 578	224 723 339	111 969 824	163 098 092	97,23
AUTOMOBILE	11 442	16 141	1 250 161 176	250 798 066	123 208 512	1 122 571 622	166 644 346	2 064 816 448	2 050 151 442	1 81 309 351	16,15
TRANSPORT TERRESTRE	316	323	14 451 595	122 148	73 749	14 403 196	728 360	1 597 208	3 197 250	87 1 683	-6,05
TRANSPORT MARITIME			653 768	0	0	653 768	16 000	0	0	16 000	2,45
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	119	145	12 554 207	168 458	137 781	12 523 530	108 324	836 734	485 161	458 896	3,66
RESPONSABILITE CIVILE MARITIME			416 300	0	0	416 300	0	0	0	0	0,00
SOUS TOTAL	13 438	19 023	2 148 296 319	254 452 746	132 646 828	2 026 490 401	509 480 018	2 647 005 175	2 362 312 130	794 173 063	36,97
ACCESSOIRES ET COMPLEMENT			54 815 465	0	0	54 815 465	0				
VARIATION PREVISIONS DE RECOURS							110 000	38 679 451		38 799 451	
TOTAL	13 438	19 023	2 203 111 784	254 452 746	132 646 828	2 081 305 866	509 590 018	2 685 684 626	2 362 312 130	832 962 514	40,02

no: A2

n°: 13

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B- SINISTRES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

BRANCHE ACCIDENTS CORPORELS ET MALADIE

A- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE

Décompte des primes(ou cotisations) accessoires et coût de police, nets de taxes, appartenant à l'exercice

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
a) Primes et portions de primes de l'exercice précédent	467 056 255	2 725 628	-13 046 162	10 222 581	10 086 813	210 235
b) Primes payables d'avance émises ds l'exercice nettes d'annulation (primes sur exercices antérieurs exclues)	858 659 733	1 291 008 786	1 613 017 129	1 768 767 630	1 081 049 370	878 905 677
b bis) Primes payables à terme échu	0	0	0	0	0	0
c) Primes acquises à l'exercice et non émises	0	0	0	0	0	0
Total(a+b+b bis+c)	1 325 715 988	1 293 734 414	1 599 970 967	1 778 990 211	1 091 136 183	879 115 912
d) Estimat. des annulat. à effectuer / primes de l'exercice	328			10 222 581		-5 361 282
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice	2 725 628	-13 046 162	10 222 581	10 086 813	210 235	5 310 746
Total(d+e)	2 725 956	-13 046 162	10 222 581	20 309 394	210 235	1 449 464
Montant net(a+b+b bis+c)-(d+e)	1 322 990 032	1 306 780 576	1 589 748 386	1 758 680 817	1 090 925 948	877 666 448

B- Nombre de contrats

Nombre de contrats au 31 Décembre 2001	1 433
Nombre de contrats au 31 Décembre 2002	1 853

C- Nombre de sinistres payés ou à payer

Détails par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	Années 1997 & antérieures	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31 Décembre précédent	34	7	6	8			
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire)	0	0	0	0	0	0	0
c) Terminés au cours de l'exercice	8	5	19	336	599	599	1 566
d) Restant à payer	15	2	7	5	9	9	47
Total	57	14	32	349	608	608	
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé	5	12	189	4 634	13 819	13 819	

no: 13

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B

BRANCHE ACCIDENTS CORPORELS ET MALADIE

D- SINISTRES, PAIEMENTS ET PROVISIONS

Détail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Paiements de l'exercice (6020 et 6026).....	0	0	0	455 140	53 738 178	442 162 651	212 701 154	709 057 123
Provision au 31 décembre.....	9 250 956	0	150 000	4 700 000	4 150 000	5 180 100	8 450 000	31 881 056
TOTAL	9 250 956	0	150 000	5 155 140	57 888 178	447 342 751		519 787 025
Provision au 31 décembre précédent.....	10 992 566	1 514 816	150 000	6 530 000	5 250 000	6 280 100	601033	30 687 482

E- RECOURS ET SAUVETAGES

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Recours encaissés pendant l'exercice (6029).....	0	0	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Report de l'estimation au au 31 décembre précédent des recours à encaisser.....	0	0	0	0	0	0	0	0

F- COUT MOYEN ET POURCENTAGE PAR EXERCICE

Détail par exercice en cours de liquidation

	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002
Paiements cumulés des exercices antérieurs	1 356 527 553	1 370 787 774	1 106 558 175	784 707 053	334 126 459	-
Paiements de l'exercice	0	0	455 140	53 738 178	442 162 651	212 701 154
Provision au 31 décembre.....	0	150 000	4 700 000	4 150 000	5 180 100	8 450 000
TOTAL	1 356 527 553	1 370 937 774	1 111 713 315	842 595 231	781 469 210	221 151 154
Cumul des recours encaissés.....	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser.....	0	0	0	0	0	0
Charges nettes de recours.....	1 356 527 553	1 370 937 774	1 111 713 315	842 595 231	781 469 210	221 151 154
Nombre de sinistres.....	32	349	609	614	614	632
Coût moyen net de recours.....	42 391 486	3 928 188	1 825 473	1 372 305	1 272 751	349 923
Primes acquises.....	1 322 990 032	1 306 780 576	1 589 748 386	1 758 680 817	1 090 925 948	877 666 448
Rapport des sinistres nets de recours aux primes	102,53	104,91	69,93	47,91	71,63	25,20

n°: 13

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B- SINISTRES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

BRANCHE RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE

A- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE

Décompte des primes(ou cotisations) accessoires et coût de police, nets de taxes, appartenant à l'exercice

	1997	1998	1999	2000	2001	2001
a) Primes et portions de primes de l'exercice précédent	156 499 953	65 040 617	52 379 436	68 717 971	41 816 588	46 790 824
b) Primes payables d'avance émises ds l'exercice nettes d'annulation(primes sur exercices antérieurs exclues)	498 056 624	561 242 375	576 592 535	520 622 523	463 399 703	452 521 072
b bis) Primes payables à terme échu.....	0	0	0	0	0	0
c) Primes acquises à l'exercice et non émises...	0		0	0	0	0
Total(a+b+b bis+c).....	654 556 577	626 282 992	628 971 971	589 340 494	505 216 291	499 311 896
d) Estimat des annulat à effectuer / primes de l'exercice	59 504	8 331	0	68 717 971	0	9 057 408
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice.....	65 040 617	52 379 436	68 717 971	41 816 588	46 790 824	46 790 824
Total(d+e).....	65 100 121	52 387 767	68 717 971	110 534 559	46 790 824	55 848 232
Montant net(a+b+b bis+c)-(d+e).....	589 456 456	573 895 225	560 254 000	478 805 935	458 425 467	443 463 664

B- Nombre de contrats

Nombre de contrats au 31 Décembre 2001..... 7 782
 Nombre de contrats au 31 Décembre 2002..... 10 339

C- Nombre de sinistres payés ou à payer

Détails par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	Années 1997 & antérieures	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	EXERCICE inventaire 2002	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31 Décembre précédent		517	969	517			
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire)	0	0	0	0	0	0	0
c) Terminés au cours de l'exercice	130	199	300	199	136	136	1 100
d) Restant à payer	816	844	943	844	709	709	4 865
Total	946	1 560	2 212	1 560	845	845	
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé.....	0	45	9	45	708	708	

D- SINISTRES, PAIEMENTS ET PROVISIONS
 Detail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE INVENTORIE 2002	TOTAL
Paiements de l'exercice (6020 et 6026)	51 731 411	5 825 668	17 638 971	8 184 246	39 697 122	62 204 793	15 455 554	200 737 765
Provision au 31 décembre	463 781 036	61 383 079	137 841 736	199 040 407	200 011 466	182 677 194	184 873 622	1 429 608 540
TOTAL	515 512 447	67 208 747	155 480 707	207 224 653	239 708 588	244 881 987	200 329 176	1 630 346 305
Provision au 31 décembre précédent	536 507 231	89 135 548	167 890 213	205 329 780	227 667 054	183 900 310		1 410 430 139

E- RECOURS ET SAUVETAGES

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE INVENTORIE 2001	TOTAL
Recours encaissés pendant l'exercice (6029)	1 731 166	4 644 637	751 650	10 567 287	16 740 172	25 246 021	6 662 945	66 343 779
Estimation des recours restant à encaisser	7 056 116	18 931 226	3 063 674	43 071 546	68 231 807	102 901 069	27 157 303	270 412 740
Report de l'estimation au 31 décembre précédent des recours à encaisser	8 787 283	23 575 863	3 815 324	53 638 833	84 971 979	174 789 281	349 578 563	699 157 125
TOTAL	17 574 565	46 151 726	14 180 648	111 478 656	168 953 867	202 936 371	6 849 855	1 036 723 644
Recours au 31 décembre précédent	24 260 868	2 860 138	40 210 079	63 698 813	96 064 816	25 353 102		252 447 816

F- COUT MOYEN ET POURCENTAGE PAR EXERCICE

Detail par exercice en cours de liquidation

	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE INVENTORIE 2002
Paiements cumulés des exercices antérieurs	247 399 567	247 910 130	180 129 981	75 991 029	13 218 683	-
Paiements de l'exercice	5 825 668	17 638 971	8 184 246	39 697 122	62 204 793	15 455 554
TOTAL	253 225 235	265 549 101	188 314 227	115 688 151	75 433 476	15 455 554
Provision au 31 décembre	61 383 079	137 841 736	199 040 407	200 011 466	182 677 194	184 873 622
Cumuli des recours encaissés	314 608 314	403 390 837	387 354 634	315 699 617	258 100 670	200 329 176
Estimation des recours restant à encaisser	117 766 356	86 339 883	83 523 041	71 843 231	97 747 487	6 662 845
Charges nettes de recours	18 931 226	3 063 674	43 071 546	68 231 807	102 901 069	27 157 303
Nombre de sinistres	177 910 732	313 987 280	260 760 047	175 624 579	57 452 114	166 509 029
Coût moyen net de recours	1 265	1 243	1 043	845	865	865
Primes acquises	140 641	252 604	250 010	207 840	66 419	192 496
Rapport des sinistres nets de recours aux primes	30,18	54,71	46,54	36,68	12,53	37,55

no. 13

SOCIÉTÉ: MUTUELLE AGRICOLE DE CÔTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: CÔTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B- SINISTRES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

BRANCHE AUTRES RISQUES AUTOMOBILE

A- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE

Décompte des primes(ou cotisations) accessoires et coût de police, nets de taxes, appartenant à l'exercice

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
a) Primes et portions de primes de l'exercice précédent	212 772 052	71 241 038	46 291 473	79 915 655	30 904 612	39 031 478
b) Primes payables d'avance émises ds l'exercice nettes d'annulation(primes sur exercices antérieurs exclues)	774 590 674	843 588 073	993 943 035	776 649 288	734 487 858	711 892 600
b bis) Primes payables à terme échu.....	0	0	0	0	0	0
c) Primes acquises à l'exercice et non émises...	0		0	0	0	0
Total(a+b+b bis+c).....	987 362 726	914 829 111	1 040 234 508	856 564 943	765 392 470	750 924 078
d) Estimât. des annulat. à effectuer / primes de l'exercice	56 155					3 067 944
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice.....	71 241 038	46 291 473	79 915 655	30 904 612	39 031 478	62 664 025
Total(d+e).....	71 297 193	46 291 473	79 915 655	30 904 612	39 031 478	65 731 969
Montant net(a+b+b bis+c)-(d+e).....	916 065 533	868 537 638	960 318 853	825 660 331	726 360 992	685 192 109

B- Nombre de contrats

Nombre de contrats au 31 Décembre 2001.....	5 188
Nombre de contrats au 31 Décembre 2002.....	6 893

C- Nombre de sinistres payés ou à payer

Détails par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	Années 1997 & antérieures	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31 Décembre précédent		1 195	969	517			
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire)	0	0	0	0	0	0	0
c) Terminés au cours de l'exercice	130	259	300	199	136	136	1 160
d) Restant à payer	816	1 006	943	844	709	709	5 027
Total	946	2 460	2 212	1 560	845	845	
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé.....	0	5	9	45	708	708	

no: 13

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B

BRANCHE

AUTRES RISQUES AUTOMOBILE

D- SINISTRES, PAIEMENTS ET PROVISIONS

Détail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Paiements de l'exercice (6020 et 6025).....	14 230 000	0	234 255	11 763 882	24 739 243	107 039 238	28 571 348	186 577 966
Provision au 31 décembre.....	35 670 428	10 504 043	8 484 253	41 392 261	76 091 328	168 497 137	129 349 475	469 988 925
TOTAL	49 900 428	10 504 043	8 718 508	53 156 143	100 830 571	275 536 375	157 920 823	656 566 891
Provision au 31 décembre précédent	65 642 095	20 906 006	17 298 973	52 960 879	172 376 197	458 574 356		787 758 506

E- RECOURS ET SAUVETAGES

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2000	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Recours encaissés pendant l'exercice (6029).....	0	0	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Report de l'estimation au 31 décembre précédent des recours à encaisser.....	0	0	0	0	0	0	0	0

F- COUT MOYEN ET POURCENTAGE PAR EXERCICE

Détail par exercice en cours de liquidation

	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002
Paiements cumulés des exercices antérieurs	416 768 329	360 716 689	387 721 306	202 208 850	36 751 596	-
Paiements de l'exercice	0	234 255	11 763 882	24 739 243	107 039 238	28 571 348
Provision au 31 décembre.....	10 504 043	8 484 253	41 392 261	76 091 328	168 497 137	129 349 475
TOTAL	427 272 372	369 435 197	440 877 449	303 039 421	312 287 971	157 920 823
Cumul des recours encaissés.....	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser.....	0	0	0	0	0	0
Charges nettes de recours.....	427 272 372	369 435 197	440 877 449	303 039 421	312 287 971	157 920 823
Nombre de sinistres.....	1243	1043	845	845	865	865
Coût moyen net de recours.....	343 743	354 204	521 748	358 627	361 027	182 567
Primes acquises.....	916 065 533	868 537 638	960 318 853	825 660 331	726 360 992	685 192 109
Rapport des sinistres nets de recours aux primes	46,64	42,54	45,91	36,70	42,99	23,05

n°: 13

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B- SINISTRES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

BRANCHE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS

A- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE

Décompte des primes(ou cotisations) accessoires et coût de police, nets de taxes, appartenant à l'exercice

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
a) Primes et portions de primes de l'exercice précédent	80 185 103	11 710 591	1 374 853	1 161 500	60 258 140	4 244 961
b) Primes payables d'avance émises ds l'exercice nettes d'annulation(primes sur exercices antérieurs exclues)	184 660 113	451 413 609	602 920 780	558 541 554	347 866 276	439 106 623
b bis) Primes payables à terme échu.....	0	0	0	0	0	0
c) Primes acquises à l'exercice et non émises...	0		0	0	0	
Total(a+b+b bis+c).....	264 845 216	463 124 200	604 295 633	559 703 054	408 124 416	443 351 584
d) Estimat. des annulat. à effectuer / primes de l'exercice	0			1 161 500	0	
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice.....	11 710 591	1 374 853	1 161 500	60 258 140	4 244 961	6 810 746
Total(d+e)	11 710 591	1 374 853	1 161 500	61 419 640	4 244 961	6 810 746
Montant net(a+b+b bis+c)-(d+e).....	253 134 625	461 749 347	603 134 133	498 283 414	403 879 455	436 540 838

B- Nombre de contrats

Nombre de contrats au 31 Décembre 2001.....	448
Nombre de contrats au 31 Décembre 2002.....	469

C- Nombre de sinistres payés ou à payer

Détails par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	Années 1997 & antérieures	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31 Décembre précédent	11	10	8	31	5	10	
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire)	0	0	0	0	1	0	1
c) Terminés au cours de l'exercice	4	3	2	10	1	1	21
d) Restant à payer	45	25	23	37	18	22	170
Total	60	38	33	78	25	33	
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé.....		0	0	11			

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B

BRANCHE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS

D- SINISTRES, PAIEMENTS ET PROVISIONS

Détail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Paiements de l'exercice (6020 et 6025).....	0	547 905	1 040 457	5 008 798	4 445 106	27 442 108	2 583 459	41 067 833
Provision au 31 décembre.....	14 579 287	2 689 685	8 766 511	822 270	7 736 196	38 590 919	31 877 130	105 061 998
TOTAL	14 579 287	3 237 590	9 806 968	5 831 068	12 181 302	66 033 027	34 460 589	146 129 831
Provision au 31 décembre précédent.....	16 547 535	3 237 590	9 956 965	7 568 135	12 001 561	58 544 701	-	107 856 487

E- RECOURS ET SAUVETAGES

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Recours encaissés pendant l'exercice (6029).....	0	0	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Report de l'estimation au au 31 décembre précédent des recours à encaisser.....	0	0	0	0	0	0	0	0

F- COUT MOYEN ET POURCENTAGE PAR EXERCICE

Détail par exercice en cours de liquidation

	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2001
Paiements cumulés des exercices antérieurs	50 186 043	96 060 568	77 744 953	46 681 171	8 237 199	-
Paiements de l'exercice	547 905	1 040 457	5 008 798	4 445 106	27 442 108	2 583 459
Provision au 31 décembre.....	2 689 685	8 766 511	822 270	7 736 196	38 590 919	31 877 130
TOTAL	53 423 633	105 867 536	83 576 021	58 862 473	74 270 226	34 460 589
Cumul des recours encaissés.....	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser.....	0	0	0	0	0	0
Charges nettes de recours.....	53 423 633	105 867 536	83 576 021	58 862 473	74 270 226	34 460 589
Nombre de sinistres.....	6	11	13	45	45	27
Coût moyen net de recours.....	8 903 939	9 624 321	6 428 925	1 308 055	1 650 449	1 276 318
Primes acquises.....	253 134 625	461 749 347	603 134 133	498 283 414	403 879 455	436 540 838
Rapport des sinistres nets de recours aux primes	21,10	20,93	13,86	11,81	18,39	7,89

N°: 13

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B- SINISTRES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

BRANCHE

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

A- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE

Décompte des primes(ou cotisations) accessoires et coût de police, nets de taxes, appartenant à l'exercice

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
a) Primes et portions de primes de l'exercice précédent	5 441 667	1 366 623	326 374	167 276	464 735	32 621
b) Primes payables d'avance émises ds l'exercice nettes d'annulation(primes sur exercices antérieurs exclues)	16 234 602	18 972 844	21 817 578	19 330 001	15 185 385	14 750 586
b bis) Primes payables à terme échu.....	0	0	0			
c) Primes acquises à l'exercice et non émises...	0	0	0			
Total(a+b+b bis+c).....	21 676 269	20 339 467	22 143 952	19 497 277	15 650 120	14 783 207
d) Estimati des annulat. à effectuer / primes de l'exercice	149 600	0	0	167 276		3 539
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice.....	1 366 623	326 374	167 276	464 735	32 621	142 631
Total(d+e).....	1 516 223	326 374	167 276	632 011	32 621	146 170
Montant net(a+b+b bis+c)-(d+e).....	20 160 046	20 013 093	21 976 676	18 865 266	15 617 499	14 637 037

B- Nombre de contrats

Nombre de contrats au 31 Décembre 2001.....	154
Nombre de contrats au 31 Décembre 2002.....	169

C- Nombre de sinistres payés ou à payer

Détails par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	Années 1997 & antérieures	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31 Décembre précédent		3	1	0	0		
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire)	0	0	0	0	0	0	0
c) Terminés au cours de l'exercice	0	0	0	2	2	0	4
d) Restant à payer	6	0	0	2	2	3	13
Total	6	3	1	4	4	3	
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé.....		0	0	0	0	3	

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (MACI)
 PAYS: COTE D'IVOIRE
 EXERCICE: 2002

ETAT C10B

BRANCHE: RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

D- SINISTRES, PAIEMENTS ET PROVISIONS

Détail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Paiements de l'exercice (6020 et 6026)	0	0	0	0	39 688	0	0	39 688
Provision au 31 décembre	320 150	0	0	0	14 720	0	120 360	455 230
TOTAL	320 150	0	0	0	54 408	0	120 360	494 918
Provision au 31 décembre précédent	370 150	0	0	0	14 720	0	0	384 870

E- RECOURS ET SAUVETAGES

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

	1996 & antérieures	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002	TOTAL
Recours encaissés pendant l'exercice (6029)	0	0	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
Report de l'estimation au 31 décembre précédent des recours à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0

F- COUT MOYEN ET POURCENTAGE PAR EXERCICE

Détail par exercice en cours de liquidation

	1997	1998	1999	2000	2001	EXERCICE inventorié 2002
Paiements cumulés des exercices antérieurs	0	700 956	6 564 276	6 471 751	0	-
Paiements de l'exercice	0	0	0	39 688	0	0
Provision au 31 décembre	0	0	0	14 720	0	120 360
TOTAL	0	700 956	6 564 276	6 526 159	0	120 360
Cumul des recours encaissés	0	0	0	0	0	0
Estimation des recours restant à encaisser	0	0	0	0	0	0
Charges nettes de recours	0	700 956	6 564 276	6 526 159	0	120 360
Nombre de sinistres	7	12	4	4	6	6
Coût moyen net de recours	0	58 413	1 641 069	1 631 540	0	20 060
Primes acquises	20 160 046	20 013 093	21 976 676	18 865 266	15 617 499	14 637 037
Rapport des sinistres nets de recours aux primes	0,00	3,50	29,87	34,59	0,00	0,82

COMPTÉ D'EXPLOITATION GÉNÉRALE AU 31/12/2002

DEBIT	OPERATIONS BRUTES		OPERATIONS NETTES 2002		OPERATIONS NETTES 2001		CREDIT	OPERATIONS BRUTES		OPERATIONS NETTES 2002		OPERATIONS NETTES 2001	
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES 2002	OPERATIONS NETTES 2001	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS		OPERATIONS NETTES 2002	OPERATIONS NETTES 2001				
Charges de sinistres nettes de recours:													
Prestations et frais payés	1 071 590 924	45 470 559	1 026 120 365	764 093 901	Cotisations								
A ajouter: Provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	2 344 347 206	271 815 238	2 072 531 968	2 273 319 273	Cotisations et accessoires (nets annulés) A ajouter: Provisions de primes ouverture A déduire: Provisions de primes clôture								
A déduire: Provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	2 646 476 338	373 157 065	2 273 319 273	2 434 009 188	Primes de l'exercice								
Prestations et frais de l'exercice ...	769 461 792	-55 871 268	825 333 060	600 403 986	Produits des placements:								
Ristournes :					Revenus des Actions								
Ristournes reçues	24 173 172	27 078 562	-27 078 562	24 173 172	Revenus des obligations								
Ristournes versées	24 173 172	27 078 562	-2 905 390	994 255	Revenus des Immeubles de placement								
Frais de personnel	813 884 366		813 884 366	956 305 647	Résultats SIM et MACI 2000								
Impôts et taxes	119 426 411		119 426 411	155 691 718	Intérêts Bancaires								
Travaux, fournitures et services ext.	257 344 586		257 344 586	291 195 326	Autres produits:								
Transports et déplacements	31 500 707		31 500 707	26 873 955	Produits accessoires								
Frais divers de gestion	317 765 678		317 765 678	362 003 781	Intérêts des prêts								
Dotations aux amortissements (autres que placements)	340 822 836		340 822 836	299 955 985	Reprise sur amortissement & provisions								
Dotations aux provisions (autres que provisions techniques et plac.)	25 770 787		25 770 787	0									
Autres charges de l'exercice.	1 906 515 371		1 906 515 371	2 092 026 412									
Ristournes et autres charges	1 930 888 543		1 903 609 981	2 039 059 593									
Charges des placements:													
Frais financier sur immeuble de plac	23 359 465		23 359 465	42 001 118									
Autres frais financiers	77 069 456		77 069 456	127 468 987									
Dotations amortissements des valeurs de p.	000		000	65 585 000									
Total charges de placement	100 428 924		100 428 924	235 055 115									
SOUS-TOTAL			2 829 371 962	3 027 679 134	SOUS-TOTAL								
EXCÉDENT D'EXPLOITATION			2 829 371 962	153 150 440	DEFICIT D'EXPLOITATION								
TOTAL			2 829 371 962	3 027 679 134	TOTAL								

41

41

519 14 bis

MACI

BILAN AU 31/12/2002

n: 14

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISST ET PROV.	MONTANT NET 2002	MONTANT NET 2001	PASSIF	MONTANT NET 2002	MONTANT NET 2001
IMMOBILISATIONS	11 243 627 713	7 437 572 290	3 806 055 423	4 018 624 609	FONDS PROPRES	6 370 111 798	5 707 647 938
Immobilisations incorporelles	174 825 868	121 321 724	53 504 144	41 985 131	Fonds d'établissement	300 000 000	150 000 000
Terrains	296 043 707		296 043 707	296 043 707	Réserves statutaire	1 350 000 000	1 350 000 000
Immeubles	7 609 497 376	4 545 564 466	3 063 932 910	3 212 425 983	Réserve Facultative	466 305 678	616 305 678
Mobiliers et matériels	399 525 768	325 916 151	72 609 617	99 406 261	Réserve de réévaluation	2 160 334 053	2 160 334 053
Matériels informatiques	1 592 578 347	1 488 211 961	104 366 386	150 445 991	Réserve pour construction	102 817 930	102 817 930
Matériels roulants	264 180 450	206 099 412	58 081 038	11 944 222	Report à nouveau	1 990 654 137	1 328 099 277
Aménagement et installation	907 976 197	750 458 576	157 517 621	207 373 214			
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	4 098 282 088	531 476 200	3 566 805 888	3 523 279 148	DETTES A LONG ET MOYEN TERME	292 081 300	425 840 685
Valeurs mobilières	1 346 806 902		1 346 806 902	1 375 376 902	Emprunts et autres dettes à plus d'un an	20 223 090	15 699 090
Prêts et effets assimilés	595 108 143	411 891 200	183 216 943	111 408 618	Dettes pour espèces remises par Réassureurs	271 658 210	410 150 595
Titres de participation	2 106 078 050	119 665 002	1 986 413 050	1 956 423 052			
Dépôts et cautionnements	50 288 993		50 288 993	50 000 576	PROVISIONS TECHNIQUES	2 224 546 218	2 172 448 502
					Provisions pour risques en cours	132 646 828	90 310 119
PROVISIONS TECHNIQUES A LA CHARGES DE LA REASSURANCE	271 857 954		271 857 954	410 180 339	Provisions pour sinistres à payer	2 362 312 130	2 634 566 199
Provisions pour risques en cours	42 716		42 716	5 118 324	Moins : Prévision de recours à encaisser	-270 412 740	-252 447 816
Provisions pour Sinistres à Payer	271 815 238		271 815 238	405 062 015			
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES	7 519 807 132	2 733 514 632	4 786 292 500	4 925 541 715	DETTES A COURT TERME	3 953 395 112	3 610 216 726
Comptes courants des réassureurs débiteurs	122 849 708		122 849 708	131 142 781	Comptes courants des réassureurs créditeurs	447 501 407	478 056 144
Comptes courants des coassureurs débiteurs	952 450 010		952 450 010	952 450 010	Comptes courants des coassureurs créditeurs	000	000
Créances sur les assurés et les agents	3 693 623 489	1 995 389 921	1 698 233 568	1 463 365 152	Comptes des agents assurés et créditeurs	181 673 871	27 863 474
Etat impôt et taxes	18 386 856		18 386 856	11 985 644	Autres impôts	329 768 414	179 005 541
Débiteurs divers	1 388 059 892	526 696 313	861 363 579	1 061 831 003	Frais de contrôle et de surveillance	1 115 682 632	92 976 648
Compte de régularisation actif	179 349 573		179 349 573	301 956 784	Créditeurs divers	1 938 524 378	2 077 117 456
Comptes d'attente à régulariser	721 805 796	29 997 293	691 808 503	175 012 338	Comptes de régularisation Passif	40 820 204	19 273 954
Effets à encaisser	1 235 723		1 235 723	811 481 914	Comptes d'attente à régulariser	3 220 994	121 100 924
Banques	413 363 764	180 000 000	233 363 764	16 227 108	Banques	19 060 293	614 812 565
Caisse	28 682 321	1 431 105	27 251 216			877 142 739	
TOTAL	23 133 574 887	10 702 563 122	12 431 011 765	12 878 625 711	TOTAL	12 840 134 428	12 216 061 851
RESULTAT (DEFICIT NET)			409 122 663		RESULTAT (Excédent net)		662 563 860
TOTAL GENERAL			12 840 134 428	12 878 625 711	TOTAL GENERAL	12 840 134 428	12 878 625 711

no: 15

ETAT C11
SOCIETE IARD

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE(MACI)
PAYS: COTE D'IVOIRE

EXERCICE: 2002

DETERMINATION DE LA MARGE DE SOLVABILITE

ELEMENTS CONSTITUTIFS		CALCUL REGLEMENTAIRE	
1*) CAPITAL SOCIAL VERSE OU FONDS D'ETABLISSEMENT CONSTITUE	300 000 000	Article 337-2 a) 1ère méthode	
2*) LA 1/2 DE LA FRACTION NON VERSEE DU CAPITAL OU DE LA PART RESTANT A REMBOURSER DU FONDS D'ETABLIS.	0	a) PRIMES EMISES NETTES D'ANNULAT.	2 616 493 941
3*) EMPRUNT POUR FONDS COMPLEMENT.	0	b) CHARGE SINISTRE NETTE DE REASS	825 333 060
4*) RESERV REGLEMENTAIRES OU LIBRES	1 919 123 608	c) CHARGE SINISTRE BRUTE DE REASS	769 461 792
5*) BENEFICES REPOTES	1 581 531 474	d) TAUX CONSERV. SINISTRES(b/c)x100	107,26
6*) PLUS-VALUES SUR ELEMENTS D'ACTIF ET SUREST. D'ELEMENTS DU PASSIF	2 160 334 053	e) POURCENT. PRIMES RETENU(a x 20%)	523 298 788
7*) TOTAL	5 960 989 135	f) MARGE MINIMALE(e x d)	561 295 953
A DEDUIRE		Article 337-2 b) 2ème méthode	
PERTES ET AMORT RESTANT A REALISER		g) CHARGE SINIS BRUTE 3 DERN EXERC.	2 374 197 286
8*) SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	h) CHARGE DE SINISTRE MOYENNE(g/3)	791 399 095
9*) SUR COMMISSIONS EN VIE	0	i) TAUX DE CONSERVAT SINISTRES(=d)	107,26
10*) SUR IMMOB INCORPORELLLES	53 504 144	j) POURCENT. CHARGE SINISTRE RETENU(hx25%)	197 849 774
11*) TOTAL	53 504 144	k) MARGE MINIMALE(j x i)	212 215 812
12*) MARGE DISPONIBLE (7-11)	5 907 484 991	L) MARGE A RETENIR (k si k>f si non f)	561 295 953
13*) DEFICIT DE MARGE (L-12)		m) SURPLUS DE MARGE(12-L)	5 346 189 038

L'article 337-2 du Code CIMA stipule pour les sociétés IARD:

1ère méthode: A 20% du total des primes directes ou acceptées en réassurance émises au cours de l'exercice et nettes d'annulations est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et retrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%

2ème méthode: A 25% du total de la charge moyenne des sinistres (affaires directes et acceptations en réassurance) brute de réassurance des 3 derniers exercices, est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et retrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISST ET PROV.	MONTANT NET 2001	MONTANT NET 2000	PASSIF	MONTANT NET 2001	MONTANT NET 2000
IMMOBILISATIONS	11 148 629 904	7 129 005 395	4 019 624 509	4 340 299 028	FONDS PROPRES	5 707 547 938	4 803 884 417
Immobilisations incorporelles	115 646 344	73 661 213	41 985 131	6 083 319	Fonds d'Établissement	150 000 000	150 000 000
Terrains	296 043 707		296 043 707	296 043 707	Réserves statutaire	1 350 000 000	1 350 000 000
Immeubles	7 702 317 576	4 489 891 593	3 212 425 983	3 660 350 261	Réserve Facultative	616 305 678	616 305 678
Mobiliers et matériels	384 577 326	285 171 065	99 406 261	79 236 013	Réserve de réévaluation	2 160 334 053	2 160 334 053
Matériels informatiques	1 541 995 046	1 391 549 055	150 445 991	100 080 536	Réserve pour construction	102 817 530	102 817 530
Matériels roulants	213 381 596	201 437 374	11 944 222	11 074 716	Report à nouveau	1 328 050 277	424 426 756
Aménagement et installation	894 668 309	687 295 095	207 373 214	181 418 474			
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	4 050 139 501	526 860 353	3 523 279 148	3 665 439 882	DETTES A LONG ET MOYEN TERME	425 849 685	594 009 008
Valeurs mobilières	1 375 376 902		1 375 376 902	1 403 951 902	Emprunts et autres dettes à plus d'un an	15 669 090	15 742 140
Prêts et effets assimilés	518 683 971	407 275 353	111 408 618	217 316 852	Dettes pour espèces remises par Réassureurs	410 180 595	578 266 868
Titres de participation	2 106 078 050	119 585 000	1 986 493 050	1 984 170 550	PROVISIONS TECHNIQUES	2 472 448 502	2 837 450 335
Dépôts et cautionnements	50 000 578		50 000 578	50 000 578	Provisions pour risques en cours	90 310 119	143 660 645
PROVISIONS TECHNIQUES A LA CHARGES DE LA REASSURANCE	410 180 339		410 180 339	578 266 668	Provisions pour sinistres à payer	2 634 566 199	2 963 692 503
Provisions pour risques en cours	5 118 324		5 118 324	4 788 259	Moins : Prévion de recours à encaisser	-252 447 815	-269 923 016
Provisions pour Sinistres à Payer	405 062 015		405 062 015	573 478 409			
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES	7 580 900 767	2 635 359 052	4 925 541 715	5 359 501 698	DETTES A COURT TERME	3 610 215 726	4 794 499 995
Comptes courants des réassureurs débiteurs	131 142 781		131 142 781	139 479 997	Comptes courants des réassureurs créditeurs	478 056 144	1 152 168 655
Comptes courants des coassureurs débiteurs	952 450 010		952 450 010	660 823 525	Comptes courants des coassureurs créditeurs	000	000
Créances sur les assurés et les agents	3 458 755 073	1 995 389 921	1 463 365 152	1 639 246 117	Comptes des agents assurés et créditeurs	27 863 474	144 743 950
Etat impôt et taxes	11 985 644		11 985 644	20 356 786	Autres impôts	179 005 541	35 672 624
Débiteurs divers	1 521 800 214	459 969 131	1 061 831 083	471 456 205	Frais de contrôle et de surveillance	92 676 648	96 524 921
Compte de régularisation actif	301 956 784		301 956 784	239 407 827	Créditeurs divers	2 077 117 456	1 794 882 348
Comptes d'attente et à régulariser	175 101 238		175 101 238	181 564 601	Comptes de régularisation Passif	19 273 954	58 847 613
Effets à encaisser	000			65 664 823	Comptes d'attente et à régulariser	121 109 924	3 220 924
Banques	991 481 914	180 000 000	811 481 914	1 916 522 013	Banques	614 812 585	1 507 518 880
Caisnes	16 227 109		16 227 109	25 387 945			
TOTAL	23 169 850 511	10 291 224 800	12 878 625 711	13 933 507 276	TOTAL	12 216 061 851	13 029 843 755
RESULTAT (DEFICIT NET)					RESULTAT (Excédent net)	662 583 860	903 663 521
TOTAL GENERAL			12 878 625 711	13 933 507 276	TOTAL GENERAL	12 878 625 711	13 933 507 276

96
212

№ 016

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE AU 31/12/01

DEBIT	OPERATIONS BRUTES		CESSIONS ET RETROCESSIONS		OPERATIONS NETTES 2001		OPERATIONS NETTES 2000		CREDIT	OPERATIONS BRUTES		CESSIONS ET RETROCESSIONS		OPERATIONS NETTES 2001		OPERATIONS NETTES 2000			
Charges de sinistres nettes de recours:																			
Prestations et frais payés.....	916 087 610		154 993 709		761 093 901		1 573 805 826		Colisations	2 713 246 119		222 647 578		2 490 598 541		3 647 902 162			
A ajouter: Provisions de sinistres à la clôture de l'exercice.....	2 646 476 338		373 157 065		2 273 319 273		2 230 349 872		Colisations et accessoires (nets annulés)	143 680 845		4 788 259		138 892 586		160 321 980			
A déduire: Provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice.....	2 975 582 647		541 573 459		2 434 009 188		2 755 571 390		A ajouter: Provisions de primes ouverture	90 310 119		5 118 324		85 191 795		138 892 586			
	586 981 301		-13 422 885		600 403 986		1 048 584 310		A déduire: Provisions de primes clôture										
Prestations et frais de l'exercice ...	994 255		53 951 074		-53 951 074		36 645 466		Primes de l'exercice	2 766 616 845		222 317 513		2 544 299 332		3 569 421 556			
Risourmes :									Produits des placements:										
Risourmes reçues	994 255				994 255				Revenus des Actions					161 629 782		10 646 992			
Risourmes versées	994 255		53 951 074		-52 956 819		-56 172 004		Revenus des obligations					14 626 269		21 649 271			
Frais de personnel	956 305 647				956 305 647		933 016 263		Revenus des Immeubles de placement					159 210 599		339 538 024			
Impôts et taxes	155 691 718				155 691 718		130 649 931		Résultats SIM et MACI 2000					23 037 694		24 483 574			
Travaux, fournitures et services ext.	291 195 326				291 195 326		224 605 844		Intérêts Bancaires					6 153 447		21 233 443			
Transports et déplacements	26 873 955				26 873 955		16 860 714		Autres produits:					406 698 454		388 156 244			
Frais divers de gestion	362 003 781				362 003 781		283 326 000		Produits accessoires					-3 326 099		35 824 250			
Dotations aux amortissements	299 955 985				299 955 985		367 335 690		Intérêts des prêts					12 098 947		12 051 404			
(autres que placements)	000				000		852 182 500		Reprise sur amortissement & provisions					67 907 500		0			
Dotations aux provisions (autres que provisions techniques et plac.)														76 681 348		47 975 651			
Autres charges de l'exercice:	2 092 026 412				2 092 026 412		2 807 866 942												
Risourmes et autres charges	2 093 020 667				2 039 069 593		2 751 694 938												
Charges des placements:																			
Frais financier sur immeuble de plac.	42 001 118				42 001 118		111 524 142												
Autres frais financiers	127 468 997				127 468 997		99 720 199												
Dotations amortissements des valeurs de p.	65 585 000				65 585 000		211 250 341												
Total charges de placement	235 055 115				235 055 115		211 250 341												
EXCEDENT D'EXPLOITATION					153 150 440		4 011 529 589		DEFICIT D'EXPLOITATION										
TOTAL					3 027 679 134		4 011 529 589		TOTAL					3 027 679 134		5 974 135		4 011 529 589	

1665

№ 16

ETAT C11
SOCIETE IARD

SOCIETE: MUTUELLE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE(MACI)
PAYS: COTE D'IVOIRE

EXERCICE: 2001

DETERMINATION DE LA MARGE DE SOLVABILITE

n° 17

ELEMENTS CONSTITUTIFS		CALCUL REGLEMENTAIRE	
1°) CAPITAL SOCIAL VERSE OU FONDS D'ETABLISSEMENT CONSTITUE	150 000 000	Article 337-2 a) 1ère méthode	
2°) LA 1/2 DE LA FRACTION NON VERSEE DU CAPITAL OU DE LA PART RESTANT A REMBOURSER DU FONDS D'ETABLISS.	0	a) PRIMES EMISES NETTES D'ANNULAT.	2 713 246 119
3°) EMFRUNT POUR FONDS COMPLEMENT.	0	b) CHARGE SINISTRE NETTE DE REASS	600 403 966
4°) RESERV REGLEMENTAIRES OU LIBRES	2 069 123 606	c) CHARGE SINISTRE BRUTE DE REASS	566 981 301
5°) BENEFICES REPORTEES	1 970 654 137	d) TAUX CONSERV. SINISTRES(b/c)x100	102,29
6°) PLUS-VALUES SUR ELEMENTS D'ACTIF ET SUREST. D'ELEMENTS DU PASSIF	2 160 334 053	e) POURCENT. PRIMES RETENU(a x 20%)	542 649 224
7°) TOTAL	6 370 111 798	f) MARGE MINIMALE(e x d)	555 058 153
A DEDUIRE		Article 337-2 b) 2ème méthode	
PERTES ET AMORT RESTANT A REALISER		g) CHARGE SINIS BRUTE 3 DERN EXERC.	2 387 260 427
8°) SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	h) CHARGE DE SINISTRE MOYENNE(g/3)	795 753 476
9°) SUR COMMISSIONS EN VIE	0	i) TAUX DE CONSERVAT. SINISTRES(=d)	102,29
10°) SUR IMMOB INCORPORELLES	41 985 131	j) POURCENT. CHARGE SINISTRE RETENU(hx25%)	198 938 369
11°) TOTAL	41 985 131	k) MARGE MINIMALE(j x i)	203 487 555
12°) MARGE DISPONIBLE (7-11)	6 328 126 667	L) MARGE A RETENIR (k si k>f si non f)	555 058 153
13°) DEFICIT DE MARGE (L-12)		m) SURPLUS DE MARGE(12-L)	5 773 068 514

L'article 337-2 du Code CIMA stipule pour les sociétés IARDT:

1ère méthode: A 20% du total des primes directes ou acceptées en réassurance émises au cours de l'exercice et nettes d'annulations est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et retrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

2ème méthode: A 25% du total de la charge moyenne des sinistres(affaires directes + acceptations en réassurance) brute de réassurance des 3 derniers exercices, est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et retrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

BILAN CONSOLIDE

Exercice: 2006
 Sociétés: Ensemble des sociétés

Montant en millions de FCFA

	SOCIÉTÉS IARD		SOCIÉTÉS VIE		ENSEMBLE	
	MONTANT	POURCENTAGE	MONTANT	POURCENTAGE	MONTANT	POURCENTAGE
Frais d'établissement	163	0,07	290	0,20	277	0,07
Valeurs Immobilisées	90 623	39,73	78 384	52,78	169 207	45,01
P. T. des Réassureurs	19 402	8,05	1 820	1,29	20 322	5,41
Créances / agents et assurés	66 403	24,70	4 777	3,22	61 237	16,29
Liquidités	21 466	9,39	65 212	37,16	76 698	20,39
Divers	30 647	16,91	7 982	5,37	48 629	12,40
Perte	2 821	1,18	-	0,00	1 683	0,42
Total actif	229 606	100,00	148 606	100,00	375 923	100,00

PASSIF

Fonds propres	33 118	14,49	9 264	6,28	42 412	11,28
Dettes à LMT	18 029	7,89	1 674	1,08	19 802	5,21
Provisions techniques	115 016	50,31	130 268	87,98	245 271	65,25
Autres dettes	62 447	27,32	6 191	4,17	68 638	18,26
Bénéfice	-	0,00	1 250	0,84	-	0,00
Total passif	228 608	100,00	148 665	100,00	375 923	100,00

ETAT C1

DEBIT

Exercice: 2002

Société: IARD

Montants en milliers de francs CFA

	Acc. Corp. Maladie	RC Auto	Aut Risq. Auto	Incendie Aut dom.	RC Générale	Trspts Aériens	Trspts Maritimes	Autres Trspts	Aut. risq. Dir. Dom.	Total Aff. Dir.	Accept. Dom.	Total Général
Sinistres payés	16 781	6 733	5 313	4 009	913	55	1 982	104	534	35 306	56	35 361
Frais accessoires	11	15	40	48	30	0	1	-	6	151	-	151
Participat. aux excéd.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A déduire: Recours	82	454	806	270	44	7	402	8	10	2 143	-	2 143
Arérages après const.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S/T: Prestations	15 860	6 283	4 487	3 788	899	48	1 491	98	530	33 313	56	33 369
Prov. pour sinistres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- au 31 décembre préc.	2 296	51 201	12 307	13 909	13 291	827	4 747	283	783	99 342	704	100 047
+ au 31 décembre	2 287	47 765	17 423	16 715	13 781	857	4 121	403	639	103 720	436	104 156
Prov. pr part. aux excéd.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- au 31 décembre préc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ au 31 décembre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prév. de recours à encais.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ au 31 décembre préc.	5	985	1 584	337	65	6	786	1	6	3 727	-	3 727
- au 31 décembre	7	1 202	1 566	311	27	9	806	29	6	3 844	-	3 844
Prov. math. et divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- au 31 décembre préc.	30	6	-	-	-	-	-	-	-	35	-	35
+ au 31 décembre	28	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	28
S/T: dotat. prov. sinistres	13	3 679	5 134	2 831	498	28	544	143	143	4 254	270	3 984
Commissions	2 621	2 067	1 197	2 667	505	49	717	44	84	9 642	71	9 713
Autres charges	6 326	8 518	4 724	3 987	1 127	51	968	148	131	25 980	14	25 994
Primes cédées	1 006	980	272	9 631	1 297	300	2 381	211	827	10 806	-	10 806
Prov. de primes des réas.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ au 31 décembre préc.	175	36	27	2 050	17	13	165	7	81	2 570	11	2 581
- au 31 décembre	266	46	31	1 633	37	9	91	1	79	2 084	0	2 084
S/T: Primes acq. aux réas.	916	870	268	10 146	1 276	303	2 465	217	630	17 263	11	17 274
Solde créditeur	-	5 906	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	25 540	19 966	15 811	23 322	4 306	477	5 076	649	1 432	90 673	118	90 555

57-2

ETAT C1

CREDIT
Exercice: 2002
Société: LARD

Montants en millions de francs CFA

	Acc. Corp. Maladie	RC Auto	Aut Risq. Auto	Incendie Aut dom.	RC Générale	Traspts Aériens	Traspts Maritimes	Autres Traspts	Aut. risq. Dir. Dom.	Total Aff. Dir.	Accept. Dom.	Total Général
Primes et accessoires	21 039	18 484	11 341	17 460	3 734	536	4 067	404	1 049	78 934	286	79 222
Rappels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A déduire : annulations	905	445	465	1 500	176	1	196	16	28	3 783	-	3 783
S/TOTAL: Primes nettes	20 874	18 039	10 875	16 960	3 657	535	3 861	418	1 022	75 151	286	75 439
Prov. pr risques en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ au 31 décembre préc.	679	2 602	1 336	1 990	296	96	444	20	95	7 399	34	7 433
- au 31 décembre	756	2 036	1 660	1 716	237	106	453	47	245	7 166	30	7 197
Autres prov. de primes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ au 31 décembre préc.	57	71	30	19	60	1	8	1	77	144	-	144
- au 31 décembre	166	31	0	96	127	13	11	1	39	473	-	473
Prov. pour annulations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ au 31 décembre préc.	2 874	2 617	1 266	1 720	346	24	529	41	64	9 174	-	9 174
- au 31 décembre	2 663	1 667	1 470	1 638	396	39	482	69	82	8 663	-	8 663
S/TOTAL: Dot. prov. primes	379	1 367	396	222	226	39	20	47	294	218	3	221
Produits financiers nets	290	1 236	436	541	424	13	266	16	32	3 240	6	3 246
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part Réas. de les prestat.	400	180	61	2 016	264	2	860	53	365	4 313	644	3 469
Part Réas. de prov. pr prest.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- au 31 décembre préc.	48	2 607	790	6 810	4 116	304	2 617	241	771	18 534	957	19 492
+ au 31 décembre	26	1 964	926	7 633	3 596	51	2 058	123	246	16 624	1	16 625
Commissions des réas.	194	47	10	2 090	166	36	456	36	169	3 196	60	3 126
S/T: Part Réas. charges	632	665	235	4 920	86	213	776	28	19	5 589	1 063	3 726
Solde débiteur	4 123	-	4 690	1 666	640	182	143	290	653	6 474	1 447	7 922
Total	28 540	19 966	15 811	23 322	4 306	477	5 076	649	1 432	90 673	118	90 555

BIBLIOGRAPHIE

LE CODE DES ASSURANCES EN ZONE CIMA

LE MANUEL INTERNATIONAL DES ASSURANCES (J.YEATMAN)

TRAVAIL INTELLECTUEL (J. FREDY)

RAPPORT D'ACTIVITE DU MARCHE IVOIRIEN (2002)

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MACI (2003)

LES COURS DE :

-CONTROLE SUR PLACE ET SUR PIECES (B. COURMONT)

-GESTION FINANCIERE (Z. YIGBEDEK)

-ANALYSE TECHNIQUE (M. LATRASSE)

-LEGISLATION ET REGLEMENTATION (O. SY)